

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1918 - 6 mai 2005 - prix : 1 €

**Répondons "non"
au référendum
et par la lutte
imposons nos
revendications**

**Lundi de
Pentecôte**

**Non au
travail
forcé !**

p.5

29 avril 1945

**En France,
les femmes
avaient enfin
le droit
de vote !**

p.11

14, 15 et 16 mai

**La fête de
Lutte Ouvrière**



p. 7 à 10

Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Libération des journalistes et « droit à l'information ».
■ L'administration contre les étrangers.

- p 5 ■ À propos du lundi de Pentecôte.

- p 4 ■ Constitution européenne et services publics.

- p 6 ■ « Europe sociale » : des mots creux.
■ Référendum

Tribune

- p 6 ■ Pour un lundi 16 mai chômé et en grève !

La fête

- p 7 ■ Le programme et les nouveautés.

- p 8-9 ■ Le plan.

- p 10 ■ Les invités.

Il y a 60 ans

- p 11 ■ 8 mai 1945
■ 29 avril 1945 : en France, les femmes votaient pour la première fois.

Dans le monde

- p 12 ■ Irak : un gouvernement instable au milieu du chaos.
■ Maroc : les autorités s'en prennent aux grévistes.

- Brésil : une réforme syndicale pour renforcer les bureaucrates.

- p 13 ■ Togo : un pays vendu aux multinationales françaises.

Dans les entreprises

- p 14 ■ Renault-Flins (Yvelines).
■ Auchelaine-Auchel (Pas-de-Calais).

- Marseille : reprise du travail à la SNCF.

- Des propositions de reclassement cyniques.

- p 15 ■ Sanofi-Aventis-Vitry-sur-Seine.

- Société Norbert Dantressange.

- Toray (Ain).

- HLM de Fonsala-Saint-Chamond : le chantage de l'OPAC.

- p 16 ■ Renault : Louis Schweitzer et ses semblables.

• Santé publique

L'agroalimentaire sucre... et se sucre !

En France, 16 % des enfants et des adolescents âgés de 6 à 15 ans souffrent d'un excès de poids inquiétant. 3,8 % d'entre eux sont déclarés obèses par les médecins. Ces chiffres sont en augmentation constante. En vingt-cinq ans, le nombre d'enfants et de jeunes présentant des symptômes d'obésité a augmenté de 11 %.

Pour l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) il s'agit ni plus ni moins d'une véritable épidémie. À partir du 1^{er} septembre il sera interdit d'offrir des boissons sucrées et des confiseries chocolatées dans les distributeurs automatiques des établissements scolaires.

Une seconde mesure, visant à imposer un message d'alerte

sanitaire dans les publicités pour les boissons et les produits alimentaires sucrés diffusées sur les chaînes de radio et de télévision, devrait s'appliquer dès le mois de janvier 2006.

Les annonceurs qui s'opposeraient à ces messages seraient sanctionnés par une taxe pouvant s'élever à 1,5 % du coût de l'annonce publicitaire. Gageons qu'il faudrait des mesures bien plus dissuasives pour faire reculer les géants de l'industrie alimentaire, qui ne manquent pas de ressources, et pas seulement financières.

Au niveau européen, il était envisagé une réglementation interdisant aux fabricants de produits alimentaires trop gras, trop salés ou trop sucrés d'en vanter de prétendus bienfaits

diététiques, en mettant en avant la présence de vitamines, de calcium ou par tout autre mention et en omettant de préciser les effets nocifs sur les consommateurs.

Plus sensible aux intérêts des industriels de l'alimentation qu'à la santé des consommateurs, la majorité des parlementaires européens a rejeté cette

proposition pour l'hypocrite raison qu'il n'y aurait pas de bons ou de mauvais aliments mais seulement de bonnes ou de mauvaises habitudes alimentaires.

En tout cas, les députés qui ont pris cette responsabilité n'ont pas perdu les bonnes habitudes de céder aux lobbies.

Alain VALLER

Le chômage augmente toujours

La barre des deux millions et demi de chômeurs va être franchie : un travailleur sur dix est frappé. Mais la situation n'est pas inquiétante pour Raffarin, puisqu'en janvier, dit-il, l'augmentation du chômage atteignait 0,7 %, 0,5 % en février et seulement 0,3 % en mars. « Avec une hausse mois après mois un peu plus faible, nous ne sommes plus face à un phénomène d'augmentation du chômage, mais à une "décélération" ». Raffarin, emporté par son enthousiasme, affirme dans le même élan que « les conditions sont réunies » pour que le chômage « baisse significativement en 2005 ». Comment ?

D'abord en incitant « les gens à vivre des revenus du

travail plutôt que des revenus de l'assistance ». Mais c'est bien sûr ! Plus facile à dire quand, dans le même temps, les patrons affirment « que les entreprises ne sont pas prêtes à embaucher ». Alors parions que la solution pour Raffarin sera encore de rogner les « assistances » perçues par les plus démunis pour « assister » plus encore les entreprises.

Certes, cela fait trente ans que tous les gouvernements qui se sont succédé ont mené sans aucun résultat cette politique-là. Mais, comme disait l'autre, « il n'est pas nécessaire de réussir pour persévérer ».

A. V.

Au sommaire de Lutte de Classe n° 88 avril-mai 2005

- Non à leur projet de Constitution
- L'enseignement public moins soumis aux besoins des élèves qu'à ceux des gouvernements

- Liban
Un pays au cœur des crises du Moyen-Orient

- Afghanistan
Entre l'occupation impérialiste et la loi des seigneurs de la guerre

- Grande-Bretagne
Le 5 mai, une élection sans enjeu pour les travailleurs

- États-Unis
Le « modèle américain » d'assurance maladie : une monstruosité

- Tribune
Référendum : non... aux confusions, illusions et désillusions



Les brochures du Cercle Léon Trotsky

L'exposé du 25 avril 2005 vient de paraître

La classe ouvrière et l'immigration

Prix : 1,50 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,53 euro



LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Editions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvrière.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvrière.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 2 mai

Au référendum, c'est « non » et la lutte pour imposer nos revendications



Au moment où sont rendues publiques les rémunérations des dirigeants de grandes entreprises, a été également rendue publique une étude sur l'évolution des salaires au cours des cinquante dernières années.

Pour les grands patrons, tout va bien. 9 % d'augmentation au cours de l'année écoulée sur des salaires dont la moyenne est de 200 000 euros par mois. Mais il est vrai que la progression confortable de ces rémunérations de PDG, qui correspondent à 100 ou à 150 salaires d'ouvriers payés au smic, est encore modérée par rapport à la progression des revenus des gros actionnaires pour lesquels travaillent ces PDG.

Pour ce qui est des salaires, le constat est que le pouvoir d'achat des salaires ouvriers n'a cessé de reculer tout au long des années 1980, puis de nouveau au cours des trois dernières années, pour retomber au niveau de 1950. Étant donné l'importance du chômage, cela signifie que le pouvoir d'achat d'une famille ouvrière qui compte un chômeur est même inférieur à celui de 1950.

Voilà le résultat d'un demi-siècle où tout a progressé, surtout les revenus des plus riches, mais où les conditions de vie des travailleurs ont régressé.

Mais comment en serait-il autrement lorsque les progrès de la productivité sont accaparés par les seuls possesseurs de capitaux et leurs larbins, alors que les sacrifices ne sont imposés qu'aux travailleurs ?

Comme pour ce lundi de Pentecôte dont on essaie de nous faire croire qu'il s'agit d'une journée de solidarité ! Mais c'est aux seuls salariés qu'on demande de travailler gratuitement un jour alors que la moitié de la population n'est pas concernée : ni les commerçants, ni les médecins, les avocats ou autres professions libérales, et surtout pas ceux qui vivent des revenus des capitaux.

Voilà deux illustrations de cette « Europe sociale » dont les partisans du « oui » au référendum nous rebatent les oreilles.

Ils veulent nous faire cautionner leur Constitution.

Mais, dans cette Constitution, il n'y a rien, absolument rien pour les travailleurs, rien pour les protéger contre les licenciements, contre ces patrons voyous qui osent proposer à leurs ouvriers des reconversions en Roumanie ou à l'île Maurice pour 100 ou 110 euros de salaire mensuel !

Il n'y a pas la moindre allusion à un salaire minimum européen aligné sur le pays où il est le plus élevé. Rien sur les protections sociales, pas de limitation de l'âge de la retraite, de la durée du travail empêchant d'être usés avant l'âge.

La Constitution ne représente aucun progrès, pas même sur les quelques questions sociales qui ne touchent pas directement aux intérêts du grand patronat.

Elle ne donne même pas aux femmes qui vivent dans des pays où le divorce ou l'interruption volontaire de grossesse sont encore interdits un point d'appui pour combattre les législations réactionnaires.

Et, dans les relations entre États, cette Constitution conforte juridiquement la domination des groupes capitalistes des grands pays d'Europe occidentale sur les autres membres de l'Union, notamment de la partie pauvre de l'Europe.

Depuis cinquante ans que les hommes politiques construisent l'Europe, leur but est de créer un marché à l'échelle du continent, où les capitaux et les marchandises puissent se déplacer librement pour répondre à l'expansion des plus grandes entreprises. Pour favoriser le commerce et les profits, il y a dans la Constitution des mesures concrètes. Pour les êtres humains et leurs droits, il n'y a que des mots creux.

Rares ont été les occasions où les promoteurs de cette Europe de patrons et de marchands ont demandé leur avis aux populations. Eh bien, puisque cette fois ils le demandent, il faut leur dire « non ». En sachant cependant que, même si le « non » l'emporte, restent à imposer l'arrêt des attaques contre les travailleurs, l'augmentation générale de tous les salaires, la fin du chômage et de la précarité, l'interdiction des licenciements collectifs. Mais cela ne sortira pas des urnes et ne pourra être imposé que par la détermination du monde du travail.

Arlette LAGUILLER

Chirac professeur de morale politique

Après Jospin, pour qui la Constitution européenne n'est « ni de droite ni de gauche », Chirac a prétendu dans son intervention télévisée du 3 mai qu'une Constitution, c'est neutre, et que tout dépend de ce que l'on en fait. On ne peut pas se moquer plus ouvertement du monde. Puisqu'il a évoqué la France de 1789 et ses « grands principes », oserait-il dire que les Constitutions de 1791 et 1795, qui réservaient le droit de vote aux seuls citoyens fortunés, étaient « neutres » ? Et celle qu'on nous propose pour l'Europe, et qui n'ose même pas proclamer le droit au divorce et le droit à l'IVG pour les fem-

mes, pour ne pas déplaire à l'Église catholique et à ses représentants, est bel et bien une Constitution réactionnaire

Même chose dans le domaine social. Chirac, qui n'est décidément pas à une contradiction près, a réussi le tour de force de prétendre que la Constitution européenne vise à « l'harmonisation sociale », est « un système qui tire le social vers le haut », tout en vantant le principe de la « subsidiarité », principe qui fait qu'en ce qui concerne la législation du travail, les salaires, le temps de travail, les retraites, chaque État fera très exactement ce qui lui plaira, ce qui ne tirera évidem-

ment pas « le social vers le haut ».

Avec un parfait mépris pour la vérité, il a affirmé qu'il avait toujours été hostile à la circulaire Bolkestein, et que celle-ci avait été retirée, alors qu'elle n'a été que suspendue... pour raisons électorales.

Tout en prétendant qu'il n'est pas un « homme de bilan », il a osé dire que la situation sociale, dans un pays où le chômage ne cesse de progresser, le niveau de vie des travailleurs de reculer, les services publics de se dégrader, s'améliorait sans cesse... grâce à un « plan de cohésion sociale » qui n'est que poudre aux yeux.

Là où il a été sincère, c'est en disant – sans condamner le fait lui-même – que le chef d'entreprise qui avait proposé, en période électorale, à ses salariés des reclassements à 110 euros par mois en Roumanie, « aurait mieux fait de se taire », et que l'avantage de la Constitution européenne, c'est qu'elle renforçait dans l'Union le poids des six États fondateurs du Marché commun, c'est-à-dire bien sûr de leurs bourgeoisies.

Le signataire de l'appel de Cochin de 1978, qui traitait alors ses actuels alliés de L'UDF de « parti de l'étranger », ose affirmer aujourd'hui qu'il serait malhonnête d'être partisan du

« non » tout en se disant partisan de l'Europe. Mais comme professeur de morale politique on peut trouver mieux que celui qui n'a dénoncé la « fracture sociale » que pour se faire élire... et contribuer ensuite par toute sa politique au service des riches à l'élargir.

Ce n'est pas, en tout cas, la description apocalyptique de ce qui se passera d'après lui si le « non » l'emporte qui nous convaincra que cette Constitution faite pour le patronat mérite autre chose qu'un « non » retentissant de la part des travailleurs.

A. L.

• **Constitution européenne**

Mais où sont les services publics ?

« *Le Traité consacre (...) la place des services publics en Europe* », prétend le gouvernement sur son site Internet consacré à la Constitution européenne. « *L'accès au service public* » est placé « *au sommet de l'ordre juridique européen* », déclarent en écho Bertrand Delanoë et Dominique Strauss-Kahn. Quel aplomb ! Le texte en question ne parle pratiquement pas de « services publics ».

En cherchant bien, on trouve les mots « services publics » dans une annexe au Traité constitutionnel à propos des particularités de Chypre, et une autre fois pour se soucier de « *la situation économique des aides publiques* ». Mais les rédacteurs ont pris soin d'éviter les mots de « services publics » dans le texte même du Traité. Ils ont choisi une autre expression : les SIEG ou « *services d'intérêt économique général* ».

Or, s'il y a un point sur lequel on peut faire confiance à Giscard et aux rédacteurs de la Constitution, c'est qu'ils ne choisissent pas les mots au hasard. S'ils ont rayé les services publics de leur vocabulaire au profit des SIEG, ce n'est pas une négligence de leur part, mais pour faciliter la remise en cause des services publics tels qu'ils existent encore dans des pays comme la France, en leur opposant les règles du marché et de la concurrence. « *Ces entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général* » sont « *soumises aux dispositions de la Constitution notamment aux règles de concurrence, dans la mesure où l'application de ces dispositions ne fait pas échec à l'accomplissement (...) de la mission particulière qui leur a été impartie* ». Mais justement, la concurrence, la soumission à la rentabilité, au profit rendent impossible le maintien de services publics dignes de ce nom. Les ouvrir aux capitaux privés conduit forcément à réduire l'accès des milieux populaires à la santé, aux transports, aux services postaux, à la distribution d'électricité... Le Traité constitutionnel donne le feu vert aux gouvernements pour qu'ils continuent leur sale besogne. C'est cela qu'on nous demande d'avaliser.

Jean SANDAY

• **Prises d'otages**

De la libération des journalistes et du « droit à l'information »

Depuis le 5 janvier 2005, date où la journaliste Florence Aubenas et son guide, Hussein Hanoun Al-Saadi, ont été enlevés à Bagdad, une intense campagne est menée en leur faveur. Cette campagne réclame leur libération, ainsi que celle des autres otages, tout en se voulant, en même temps, une campagne pour le « droit d'informer » ou pour la « liberté de la presse ».

Être solidaires de l'objectif demandant la libération de la journaliste et de son guide va de soi. D'autant que ceux qui les ont enlevés sont des groupes terroristes, si ce ne sont de simples bandits courant après une rançon, qui n'ont aucun respect de la vie des autres (pas plus celle des Irakiens que des journalistes étrangers enlevés). La situation imposée aux journalistes otages – et ce qui est arrivé à la journaliste italienne Sgrèna est parlant – laisse entrevoir la vie qui est celle de beaucoup d'Irakiens, soumis tout à la fois au terrorisme de l'armée américaine d'occupation et aux agissements des bandes armées qui prétendent la combattre.

Cela dit, la solidarité pour la libération des otages n'im-

plique en rien la solidarité avec la campagne des patrons de presse se faisant passer pour les défenseurs de la « liberté de la presse » ou du « droit à l'information ».

La liberté de la presse ? Mais elle est toute relative même dans les démocraties occidentales où existe la pluralité des titres et où ne s'exerce aucune censure gouvernementale. La presse est dominée ici, en France, comme ailleurs par des groupes financiers, voire par des trusts ayant des intérêts dans différents domaines, et, parmi eux, par l'engeance qui s'enrichit en vendant des armes, des avions de combat, des missiles, les Dassault ou les Lagardère. Pour eux comme pour les autres, le « *droit à l'information des citoyens* » qu'ils prétendent défendre, c'est surtout leur droit de vendre du papier et de la publicité avec profit, exactement comme leurs semblables d'autres secteurs vendent des automobiles, des produits cosmétiques ou des centrales nucléaires.

C'est encore leur droit de faire du profit avec le travail de tous leurs salariés et, à l'occasion, avec la peau de leurs journalistes.

Et aussi, et ce n'est pas le

moins important, leur droit d'influencer l'opinion en fonction de leurs intérêts.

À la différence du capital investi dans l'immobilier ou les conserves de petits pois, le capital investi dans les médias donne à son propriétaire le pouvoir de forger l'opinion publique dans le sens qui lui convient, de distiller le conformisme social, de faire passer par exemple comme des évidences qui transcendent les divergences de vues que l'économie de marché, le profit sont naturels.

Les patrons de presse, défenseurs vertueux et désintéressés du droit à l'information ? Mais c'est un conte de fée pour enfants naïfs ! À supposer même que les journalistes ou les grands reporters envoyés en Irak ou ailleurs pour rapporter l'information ou l'image qui fait vendre soient aussi lucides qu'objectifs, l'information qui passera est une information filtrée pour que ça convienne aux Bouygues, Dassault, Lagardère et autres. Il n'y a aucune raison que ces informations soient plus véridiques ou plus fiables que ce que les journaux racontent, ou ne racontent pas, sur la vie des classes populaires ici même, en France.

Tout au plus, les informations venues de loin sont-elles plus difficiles à vérifier.

Étant donné l'attitude réservée du gouvernement français par rapport à l'intervention américaine en Irak, il se peut que les informations qui passent soient moins unilatérales que celles qui remplissent certains journaux américains ou, en Italie, les journaux appartenant à Berlusconi.

Mais qui pouvait se fier en France à la véracité des informations pendant la guerre d'Algérie ? Dans la grande presse, les Algériens qui se battaient contre la mainmise coloniale sur leur pays étaient traités de bandits et il ne s'est guère trouvé d'articles scandalisés sur les tortures, les assassinats et autres hauts faits d'armes de « nos » Massu et autres Aussaresses. Cinquante ans après, on en est encore à essayer de démêler le vrai du faux. Et, s'il y a une certitude, c'est qu'à l'époque, l'écrasante majorité de la presse n'a pas cherché à informer mais à désinformer. Elle mentait, sciemment.

Alors, liberté pour Florence Aubenas et Hussein Hanoun Al-Saadi, oui ! S'associer à la campagne des patrons de presse, certainement pas !

Georges KALDY

• **Dans notre courrier**

L'administration contre les étrangers

Régulièrement, des manifestations ont lieu en solidarité avec tous ceux qui sont victimes du refus opposé par le gouvernement à tous les travailleurs immigrés qui demandent, parfois depuis des années, que leur situation soit régularisée.

Régulièrement aussi, la presse rapporte la façon dont des immigrés sont expulsés, renvoyés dans leur pays à peine arrivés ici, ou après avoir été retenus pendant des jours, voire des semaines, dans des centres de rétention, aux conditions de séjour indignes d'un pays qui se prétend le champion de la civilisation.

Mais même ceux qui vivent depuis des années en France, qui y travaillent et qui devraient pouvoir obtenir sans difficulté des papiers et une naturalisation lorsqu'ils la demandent, se heurtent à l'arbitraire de l'administration du gouvernement français qui refuse, fait traîner

en longueur, agit de façon discrétionnaire ainsi qu'en témoigne par exemple cette lettre :

« *Lectrice de votre journal depuis de nombreuses années, je voudrais dénoncer l'attitude honteuse de l'administration vis-à-vis des étrangers en France.*

J'ai une amie algérienne qui souhaite être naturalisée française et qui n'y parvient pas. Elle est aujourd'hui menacée d'être renvoyée en Algérie. Elle est mère de trois enfants dont un est scolarisé en France, les deux autres étant toujours en Algérie. Le mari sans papier n'a pas de travail et mon amie est contrainte de faire des petits boulots. Ils vivent chez sa mère dans un tout petit appartement. Les services sanitaires refusent de prendre en compte le mauvais état de santé de la mère, nécessitant la présence d'une aide à domicile, qui pourrait être sa fille.

Mon amie a 42 ans, a été

élevée en France où elle vivait avec ses parents en Normandie. Elle ne pouvait pas sortir et aller à l'école de peur de rencontrer des gens et n'a donc pas été à l'école. C'était tout de suite après la fin de la guerre d'Algérie. Elle a appris le français seule, ainsi qu'à lire, écrire et compter. À l'adolescence, son père l'a renvoyée en Algérie pour être mariée. Dès qu'elle a pu, elle est revenue en France car elle s'y sent libre, en tout cas, plus libre qu'en Algérie.

Au service des naturalisations de la préfecture de Bobigny, le délai d'attente d'un rendez-vous simplement pour déposer un dossier de demande de naturalisation est de deux ans (les rendez-vous sont fixés à début 2007).

Mais rien que pour déposer un dossier, c'est le parcours du combattant. D'abord, il faut une carte de séjour. Celle-ci s'obtient au bout de cinq ans si on est marié avec enfants scolarisés ou dix ans pour un célibataire.

Mon amie a déjà eu une carte de séjour avant de retourner en Algérie se marier. Mais aujourd'hui, elle doit tout recommencer à zéro. Ensuite, il faut la deuxième carte de séjour, celle valable dix ans et qui est remise après cinq ans d'obtention de la première carte. Pour obtenir cette deuxième carte, il faut qu'un membre de la famille soit français, il faut avoir un logement et un travail !

Enfin, le dossier de demande de naturalisation peut être déposé après avoir attendu deux ans un rendez-vous !

Il est inadmissible de traiter des personnes de cette façon, comme si moi qui suis née en France par le hasard des déplacements de mes parents, j'avais plus de mérite que mon amie, contrainte de galérer en attendant la nationalité française. »

A.J. (La Courneuve, 93)

• Lundi de Pentecôte

Les détournements d'argent annoncés par le gouvernement

Où iront donc les 2 milliards de recette attendus par l'institution de la journée travaillée et non payée du lundi de Pentecôte ? Aux personnes âgées ? Certainement pas en totalité et surtout pas en 2005, 2006 ni même en 2007. Le journal *La Tribune* a rendu compte de la ventilation des sommes qui devraient être recueillies.

Sur 2 milliards, seul 1,2 milliard serait prévu d'être attribué pour faire face, en théorie et dans l'avenir seulement, aux besoins des personnes âgées. Le reste serait affecté au finance-

ment d'une petite partie de ce qui est déjà consacré aux handicapés. Ce qui soulève d'ailleurs la protestation des associations d'handicapés, inquiètes d'un éventuel désengagement de l'État dans ce qui existe aujourd'hui.

Sur ce 1,2 milliard d'euros restant, 400 millions seront pris pour financer une partie de l'APA, l'allocation dépendance déjà existante, dont le gouvernement a décidé en 2003 la baisse de la prise en charge par la collectivité.

Mais le bouquet est que les 800 millions d'euros en 2005 et en 2006 ne seront pas attribués

aux personnes âgées afin de leur donner, comme il avait été annoncé, « des moyens supplémentaires ». En effet, sur ce total restant, 385 millions d'euros seront mis en réserve en 2005, puis 200 autres millions en 2006. Le secrétaire d'État qui supervise l'opération ne trouve « rien de scandaleux » dans cette opération de détournement financier préventif : « Nous agissons comme le ferait un ménage. Nous avons de l'argent. Au lieu de tout dépenser à mauvais escient, nous le plaçons. Cela nous rapportera d'ailleurs des intérêts. Et après 2007, nous serons bien contents de la trouver, cette réserve ».

Non au travail forcé !

Sans surprise le Conseil d'État a rejeté mardi 3 mai la requête que lui avait adressée la CFTC, qui demandait à cette juridiction de surseoir à la mise en place du travail du lundi 16 mai, jusqu'alors jour férié non travaillé et payé.

La CFTC argumentait que cela revenait à instituer une journée de travail forcée, puisque ce jour de travail supplémentaire obligatoire ne serait pas rémunéré mais récupéré par les employeurs et partiellement par l'État. En plus, relevait-elle, l'essentiel de l'effort était demandé aux salariés. La Confédération n'avait pourtant demandé qu'une suspension provisoire de cette mesure, laissant le soin au Conseil d'État de trancher plus tard sur le fond.

Mais le Conseil d'État, si pointilleux quand il s'agit de protéger parfois l'intérêt de

propriétaires privés contre les intérêts de la collectivité, n'a pas été sensible aux droits de 23 millions de salariés. Il a jugé que la mesure gouvernementale ne relevait pas du travail forcé.

Puisque les travailleurs ne sont pas des esclaves, ils sont donc libres, libres en conséquence de dire... tout ce qu'ils pensent de ce vol qualifié en refusant de venir à l'usine ou au bureau travailler ce jour-là à l'œil pour leur patron et le gouvernement. Des appels de différents syndicats et dans différentes corporations ont déjà été lancés, d'autres devraient se multiplier qui vont dans le même sens.

D'ailleurs le gouvernement a bien conscience que ce lundi de Pentecôte travaillé et non payé reste en travers de la gorge de millions de salariés à travers le pays.

Il n'a cessé de mentir sur le sujet. Depuis les victimes de la canicule de 2003, et malgré ses engagements réitérés, il n'a rien

donné aux maisons de retraites qui accueillent les personnes âgées. Ce sont les directeurs de ces maisons qui l'ont dénoncé. Rien non plus dans les hôpitaux comme l'ont dénoncé également, et encore dernièrement, des milliers d'urgentistes pendant leurs grèves. Aucun poste, aucun moyen supplémentaire. Et ce gouvernement demande qu'on lui fasse confiance, alors qu'il annonce déjà, avant même la journée du 16 mai, qu'il ne redonnera pas aux personnes âgées tout ce qu'il va prendre aux salariés.

Le bon droit, la justice, la vraie solidarité entre les générations, est du côté de ceux qui entendent s'opposer au diktat de Chirac, Raffarin, Douste-Blazy et consorts.

Paul SOREL

Le bon exemple...

Le groupe UMP du Conseil municipal de Paris se réunit d'ordinaire le lundi.

Mais pour le lundi de la Pentecôte, le 16 mai, il vient de déplacer son jour habituel de réunion.

Il est vrai qu'il ne fait qu'imiter les députés de l'Assemblée nationale qui ne siégeront pas toute cette semaine-là.

Les uns et les autres donnent l'exemple et font la nique à Raffarin. Suivons leur exemple. Refuser de travailler le lundi de Pentecôte, ce sera un peu leur faire leur fête.

P. S.

Parti Socialiste : une attitude ambiguë et contradictoire

Interviewée sur Europe 1, Ségolène Royal, présidente socialiste de la région Poitou-Charentes, a fait savoir que les salariés de sa région travailleraient car, a-t-elle tenue à dire : « Je suis respectueuse de la loi », insistant à cette occasion, plutôt mal choisie, sur le devoir de solidarité de la population.

Tout cela n'a pas empêché la même Ségolène Royal d'annoncer fièrement à la télévision que si le Parti Socialiste revenait demain au gouvernement il s'engagerait à rétablir le lundi de

Pentecôte. Mais alors pourquoi ne le fait-elle pas aujourd'hui là où elle en a le pouvoir ? Comme d'ailleurs l'ont fait certains responsables socialistes de collectivités, il est vrai pas parmi les plus en vue.

Serait-ce finalement comme les engagements habituels à double sens des dirigeants socialistes : on vous rendra la Pentecôte... en échange de l'Ascension, ou alors à Pâques ou à la Trinité !



On croit rêver ! L'argent détourné de la poche des travailleurs va servir au gouvernement à faire des placements financiers ! Quant à oser dire, dans la situation désastreuse actuelle, que cet argent ne pourrait pas trouver une destination immédiate, il faut vraiment ignorer tout de la réalité. Pratiquement rien n'a été fait depuis la canicule de l'été 2003 et ses milliers de morts, et tout reste à faire. Les témoignages s'accumulent alors sur l'absence de salles climatisées dans la plupart des maisons de retraite, le manque de personnel qui faisait qu'il n'y avait personne, ne serait-ce que pour donner un verre d'eau aux vieillards, et que rien n'a changé depuis !

Bien des travailleurs enragent face au vol d'un jour férié et face à l'institution d'un jour

travaillé non-payé. Derrière les appels « à la solidarité » de Raffarin, ils sentent l'arnaque, de la même eau que celle de la vignette automobile instituée par le socialiste Guy Mollet en 1956, elle aussi « pour les vieux », qui n'en ont jamais vu la couleur. Mais aujourd'hui le gouvernement fait plus fort. D'entrée il annonce qu'une part importante de ce qu'il va récolter ne servira pas à sa prétendue « solidarité » envers les personnes âgées.

Daniel MESCLA

Les arguties du gouvernement

Douste-Blazy veut convaincre les travailleurs que, sous prétexte de solidarité avec les personnes âgées, ils ne sont pas les seuls à être taxés. Il affirme que « au moins 98 % » de la population sont concernés. « Nous avons toujours dit que les revenus financiers (...), qu'ils soient boursiers et de patrimoine, contribuent à 0,3 % (...) pour qu'il n'y ait pas uniquement les fruits du travail qui soient touchés », a-t-il affirmé.

Il s'agit effectivement là d'un prélèvement alibi pour pouvoir dire que les salariés ne sont pas les seuls mis à contribution. Car les 0,3 % sur les revenus financiers sont symboliques et ne rapporteront que 300 millions d'euros sur les 2 milliards atten-

us. Les salariés qui représentent 42 % de la population devraient financer cette prétendue solidarité à hauteur de près de 90 % par une journée de travail gratis. Cela ressemble au pâté d'alouette : une alouette, un cheval !

Quelle que soit la manière dont on présente les choses, seuls les salariés seront astreints à une journée de travail gratuit tandis que les professions libérales, les parlementaires et les ministres en sont, eux, exemptés.

Les salariés ont toutes les raisons de refuser cette injustice.

D. C.

Des lecteurs écrivent

Je travaille à la DDE de l'Isère (Direction départementale de l'équipement) et je suis handicapée physique en fauteuil électrique.

Mon employeur, le ministère de l'Équipement, a décidé que nous devons tous travailler le lundi de Pentecôte. Je considère la loi du 30 juin 2004, imposant une « journée de solidarité », comme une agression contre les personnes âgées et

handicapées.

Les travailleurs handicapés, comme moi, seront doublement pénalisés : non seulement ils vont travailler gratuitement, mais ils ne recevront aucune indemnisation pour leur « journée de solidarité ».

Personnellement, ce jour-là, je serai en grève comme beaucoup de mes collègues de travail.

D.R.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité,

TRIBUNE

Pour un lundi 16 mai chôme et en grève !

Cette semaine Raffarin est en campagne pour expliquer la suppression du lundi de Pentecôte. La tâche risque d'être ardue. Le prétexte choisi par le gouvernement pour imposer une journée de travail gratuit est la « *solidarité avec les personnes âgées* ». « Solidarité » qui se manifeste dans les faits par la suppression de lits et de postes dans les hôpitaux, tout particulièrement dans le secteur de la gériatrie... Autant dire que les bons sentiments du gouvernement en faveur des plus âgés ne sont guère convaincants.

En revanche, les bons sentiments de l'équipe Raffarin pour le patronat sont évidents. La suppression d'un jour férié équivaut non seulement à une augmentation du temps de travail, mais aussi à une baisse de salaire. En effet, travailler plus pour un même salaire correspond à une diminution du salaire horaire. Les « seigneurs » du gouvernement ont des conceptions si moyenâgeuses que pour plaire à leurs amis les patrons, ils ont pensé à une journée de travail gratuit, rappelant les corvées imposées aux paysans il y a plus de 500 ans !

Augmenter le temps de travail alors que le taux de chômage atteint les 10,2 % dans les statistiques officielles est parfaitement scandaleux, tout comme l'est le fait de baisser les salaires alors que le pouvoir d'achat des travailleurs a nettement diminué depuis 15 ans. C'est d'autant plus choquant que le patronat regorge actuellement d'argent. Les sommes versées par le groupe Carrefour à son ex-PDG n'est qu'une toute petite illustration des énormes profits accumulés par les grands groupes ces dernières années. Daniel Bernard a ainsi été « viré » avec 38 millions d'euros, soit 2514 ans de SMIC ! L'annonce de l'indemnité de départ de Daniel Bernard a déclenché une grève. Plus de la moitié des entrepôts du groupe sont bloqués pour obtenir une augmentation de 50 euros par mois... augmentation à laquelle Carrefour dit ne pas pouvoir faire face. L'arrogance et le mépris du patronat n'ont décidément pour limites que celles que les travailleurs leur imposent.

Face à la nouvelle attaque que constitue la suppression d'un jour férié, que proposent les organisations syndicales ? SUD et la CFTC appellent à la

grève à juste titre, mais en ce qui concerne la CFTC (syndicat chrétien) c'est pour nous envoyer à la messe. Dans les entreprises où la Pentecôte sera chômée, mais où un jour de RTT sera supprimé, appellera-t-elle à la mobilisation ? La CFDT quant à elle, est allée jusqu'à déclarer que cette grève aurait un caractère anti-constitutionnel et se refuse donc à toute action. Même le Medef n'avait pas songé à proférer de telles énormités. Quant à la CGT, tout en disant envisager « *une journée d'action pouvant aller jusqu'à la grève* » – formulation déjà plus que timide – certains de ses responsables se félicitent d'un prétendu recul de la SNCF qui envisage d'augmenter le temps de travail de 1,52 minutes par jour, sous prétexte de garder le jour de la Pentecôte chômé.

Pourtant c'est une journée de grève générale qu'il faudrait le 16 mai. Pas seulement pour empêcher le gouvernement et le patronat de nous imposer une journée de travail gratuit, mais aussi, à titre de premier avertissement, pour montrer que nous comptons nous mobiliser tous ensemble pour obtenir des augmentations de salaire de 300 euros par mois pour tous ; interdire les licenciements sous peine de réquisition ; baisser le temps de travail et embaucher les chômeurs dans les nombreux secteurs où la baisse des effectifs se révèle catastrophique.

La traditionnelle manifestation du 1^{er} mai aurait pu être une première occasion d'affirmer ces objectifs, au-delà de la signification symbolique de cette journée pour le monde du travail. La plupart des organisations ont préféré faire campagne à cette occasion pour le « Non » à la constitution européenne. Mais que la constitution soit ou non adoptée, ne changera pas le fait que les mauvais coups continueront à pleuvoir, tant que les travailleurs n'y mettront pas un terme collectivement.

C'est à une riposte d'ensemble du monde du travail qu'il faut s'atteler. Le 16 mai pourrait être le coup d'envoi.

Éditorial du lundi 2 mai 2005 des bulletins d'entreprise *l'Étincelle* publiés par la Fraction

Convergences Révolutionnaires n° 39 (mars-avril 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Europe : la conquête de l'Est par le capital de l'Ouest, mythes, réalités et conséquences.

Articles : Référendum : ne pas prendre les vessies pour des lanternes – Lycéens : la loi Fillon est passée mais une nouvelle génération est entrée en politique – Citroën : les travailleurs renouent avec la grève – SNCF : dégradations des salaires et des conditions de travail – Belgique : 104 jours de grève contre les licenciements – Irak : la démocratie... embourbée – Pays Basque : le retour électoral du courant nationaliste radical.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Référendum

• « Europe sociale »

Des mots creux

Le gouvernement a fait afficher sur de grands panneaux publicitaires quelques articles choisis de la Constitution de Giscard pour, prétend-il, nous la faire comprendre. La vedette est tenue par l'article 3 : « *L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples* ». La Constitution parle de « promouvoir » le bien-être des peuples mais pas de l'assurer... car elle serait bien en peine de tenir cette promesse.

L'article 91, relatif aux conditions de travail, est également affiché. Il dit que : « *Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité* ». Il n'est pas besoin de sortir des frontières de l'Hexagone pour constater ce que signifient ces mots pour nos gouvernants. Les maladies professionnelles en inflation, du fait des rythmes de travail, les victimes de l'amiante qui ne parviennent pas à faire reconnaître la responsabilité de leurs employeurs, les cas de harcèlement moral de plus en plus nombreux, voilà en ce qui concerne la « santé », la « sécurité » et la « dignité » des travailleurs de ce pays. Voilà le modèle « social » dont Chirac est si fier. Comme en outre il y est précisé que les énoncés s'appliquent « *dans les cas et conditions prévus (...) par les législations et les pratiques nationales* », cela signifie que

cette Constitution ne prévoit aucune amélioration, pour aucun travailleur, dans aucun des 25 pays, car nous dire que les lois en vigueur dans chaque pays continueront à s'appliquer, c'est parler pour ne rien dire.

Dans cette même partie de la Constitution, on peut lire : « *Les travailleurs ou leurs représentants doivent se voir garantir, aux niveaux appropriés, une information et une consultation en temps utile* » (article 87). On peut difficilement faire plus vague et moins contraignant pour les patrons. Un ouvrier à qui on dit le vendredi en fin de poste que c'est inutile de revenir lundi, un comité d'entreprise à qui on annonce la fermeture de l'usine, des travailleurs à qui on impose que les samedis soient travaillés... seront prévenus « en temps utile et au niveau approprié ». Grand bien leur fasse !

Ou bien : « *Tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié* » (article 90). Les millions de licenciements collectifs qui ont frappé les travailleurs ces vingt dernières années ont toujours été « justifiés » par tous les patrons et au regard de la loi qui est faite pour eux, comme cette Constitution. Belle avancée, là encore.

Cette Constitution s'engage malgré tout sur un point et précise que : « *Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude* ». On l'a échappé belle.

Paul GALOIS



Vote toujours...

Chirac lui-même est bien obligé de le reconnaître : c'est pour rejeter sa politique que nombre d'électeurs s'apprentent à voter non au prochain référendum. En mettant un bulletin « non » dans l'urne, nombreux sont ceux qui diront de cette façon qu'ils en ont assez. Assez des PDG qui partent avec des sommes mirobolantes alors qu'ils imposent à leurs employés des salaires n'atteignant pas toujours le smic ; assez de ce gouvernement qui impose un jour de travail forcé aux salariés et leur fait, en plus, la morale sur le thème de la solidarité.

Mais Chirac ne démissionnera pas si le non l'emporte, il l'a dit et répété. Et s'il parle d'une éventuelle « *inflexion de l'action gouvernementale* » après le référendum, quel que soit d'ailleurs son résultat, c'est une manière de dire qu'il remplacera

peut-être Raffarin, mais sans changer de politique.

Non seulement on ne demande jamais leur avis aux travailleurs sur ce qui fait leur vie quotidienne, mais quand ils ont l'occasion de dire ce qu'ils pensent de leurs dirigeants et de la politique qu'ils mènent, il faudrait qu'ils remballent leur mécontentement. Chirac, plébiscité au second tour de la Présidentielle de 2002, après une campagne outrageuse de la gauche en sa faveur, a vu depuis lors la politique de sa majorité rejetée dans les urnes aux élections régionales et européennes de 2004. Cela sera peut-être encore le cas lors de ce référendum. Mais il a déjà annoncé qu'il s'en moquait, qu'il était là jusqu'en 2007 et qu'il continuerait dans la même voie. Ils appellent cela la « démocratie ».

Daniel MESCLA

14, 15 et 16 mai à Presles (Val-d'Oise) rendez-vous à la fête de Lutte Ouvrière



Nous voilà dans la dernière ligne droite, à moins de quinze jours de notre fête et à moins de quatre semaines du référendum organisé par Chirac pour faire cautionner tout ce qui existe de plus rétrograde dans les législations des 25 pays qui composent l'Union européenne. Il faut dire fermement « non » à cette Constitution qui a pour but de faire en sorte que les grandes puissances aient toujours le dernier mot contre les pays européens moins développés.

Notre fête sera comme chaque année un grand rassemblement populaire avec tous ceux qui aspirent à un monde débarrassé non seulement des frontières mais aussi de l'exploitation de l'homme par l'homme, de toutes les oppressions, de la xénophobie

et du racisme. Malgré la décision de Raffarin et du gouvernement de faire travailler gratuitement tous les salariés le lundi de la Pentecôte, notre fête se déroulera quand même durant trois jours, le samedi, le dimanche et le lundi 16 mai. Ce sera notre façon de

contribuer à nous opposer à Raffarin, aux côtés de tous ceux qui dénoncent cette mesure et veulent la combattre, y compris en faisant grève, par exemple, ce lundi de Pentecôte.

De plus cette année, notre fête

populaire, joyeuse, fraternelle, a fait peau neuve et multiplie les attractions nouvelles dont vous trouverez la liste dans ces pages. La fête offrira de multiples occasions de se réjouir, de s'étonner, d'aiguiser sa curiosité dans le

domaine des connaissances tout en faisant riche bombance et surprenante ripaille à des prix très serrés.

Un rendez-vous pas comme les autres, à ne manquer sous aucun prétexte !

Quoi de neuf ?

Voyage dans le temps au Village médiéval !

Pas besoin de la machine à remonter le temps pour s'aventurer en plein Moyen Age. Dans le Village médiéval, pendant que les manants vaqueront à leurs occupations, de spectaculaires combats à l'épée se livreront entre seigneurs. Forgerons, tailleurs de pierre, calligraphes,

cracheurs de feu et ménestrels seront tous là. Un tribunal ecclésiastique mènera son procès d'un autre âge contre un meurtrier peu ordinaire tandis que les galettes, soupe aux choux et autres mets se laisseront savourer, bien arrosés de boissons très spéciales.

Promenez-vous dans le Village dans les arbres !

Se déplacer d'arbre en arbre selon un parcours aérien, c'est pas banal et c'est possible en toute sécurité, à la fête.

Après l'apprentissage des règles, quelques leçons de sécurité et après s'être équipé comme il se doit, vous pourrez suivre un premier parcours de planchettes et de lianes à 4 mètres de hauteur,

puis - si vous avez pris goût à l'aventure - un second, à 6 mètres de hauteur, avec tyrolienne.

Les émotions fortes seront au rendez-vous... en toute sécurité (le parcours n'est pas accessible aux trop jeunes ni au-dessus d'un certain poids).

Faites-vous incruster !

Mieux que Star academy ! Si vous rêvez d'être cow-boy, torero, magicien, ou plein d'autres choses encore, au stand audiovisuel « Ici, on s'incruste », vous pourrez jouer l'un de ces rôles et commencer ainsi une carrière d'acteur de télévision. La projection de votre clip, plus encore que sa réalisation, vous réservera sans

doute quelques surprises.

Il n'y aura ni César ni Oscar, mais ce sera aussi l'occasion de vérifier à quel point la technique peut aider à faire prendre des vessies pour des lanternes.

Et si vous n'avez pas envie de jouer les acteurs, venez donc regarder les autres monter sur les planches.

Dans les allées de la fête

Seront parmi nous :

- Le **Grand Cirque Ühler**. Un cirque qui ne tourne pas rond : acrobates, lanceur de couteaux, homme de force, chevaux savants, magie, dressage de fauves hyper-dangereux.

- le groupe **Chalut les copains** chantera dans la fête la vie des marins.

- le groupe **Blues non stop** animera le stand « Breakfast, coffee, cakes » et **Country-Folk Music Limited** le « Tea Break ».

AU GRAND PODIUM

Samedi	Dimanche	Lundi
15 h 45 – OCHO Y MEDIA Salsa	14 h – XAVIER LACOUTURE « En attendant l'prochain » L'humour pour centre de gravité	14 h – SIMONE TASSIMOT La chanson de Serge Gainsbourg
17 h – Allocution d'Arlette LAGUILLER	15 h – Allocution d'Arlette LAGUILLER	15 h – Allocution d'Arlette LAGUILLER
18 h – MË-SAGES Soul music, funk, blues	16 h 30 – PARIS-COMBO Swing et jazzy	16 h – « <i>VIVE LA COMMUNE !</i> » Une pièce d'humour écrite par Marianne SERGENT
21 h – SALLY NYOLO Voix et rythmes bikoutsi du Cameroun	19 h – LES BLAIREAUX Chanson française festive	avec Marianne SERGENT et Daniel GROS

AU PETIT THÉÂTRE

Samedi	Dimanche	Lundi
13 h 30 – GADJODROM , swing manouche	11 h 15 – KOUMBOHÉ jazz inspiré de musiques populaires	13 h 30 – LES PRINCES CHAMEAUX chansons n'roll
15 h 30 – LES 400 COUPS , rock rigolo	13 h 30 – TICHOT chansons à textes	16 h 30 – LES BELLES HÉLÈNE d'après l'opérette d'Offenbach
18 h 30 – LA CHORALE DES SANS-NOMS chants de lutte	16 h 30 – MARJOLAINE duo chanson indé mégalo-minimaliste	d'après l'opérette d'Offenbach
21 h – Jef Sicard et Richard RAUX en quintet « Hommage à Éric Dolphy », be-freebop	18 h – LES BELLES HÉLÈNE d'après l'opérette d'Offenbach	
	20 h – MIDNIGHT JOKERS standards rock	

La fête sera ouverte le samedi 14 mai dès 9 heures du matin, sans interruption jusqu'au dimanche 15 mai à 22 heures et le lundi 16 mai de 9 heures à 20 heures.



Allocutions d'Arlette Laguiller

au Grand Podium

Samedi 14 mai à 17 heures, dimanche 15 mai à 15 heures, lundi 16 mai à 15 heures

À la Guinguette

Animation permanente avec l'orchestre de Jean-Claude GOMBAULT

Et aussi, accordéons et chansons, cours de danse, flamenco, animations diverses, démonstrations sportives. Et aussi Léonard Bast (pop anglaise).

Tous les jours à 16 heures, **BAL FOLK** : samedi avec *Améthyste* (vielle, accordéon diatonique, banjo) ; dimanche avec *Tradao* (vielle à roue, cornemuse, trombone, accordéon diatonique) et *Un peu frais pour la session* (accordéon diatonique, harmonica, mandoline, guitare, percussions, etc.) ; et lundi, scène ouverte avec, d'ores et déjà annoncé, le groupe « *On fait c'qu'on peut* » (accordéons diatoniques, guitares et chant).

À la Cité des Sciences

Cette année, la Cité des Sciences fonctionnera un peu comme le Palais de la Découverte à Paris. Vous y trouverez une bibliothèque scientifique, une cafétéria et, en permanence, de nombreux démonstrateurs se succéderont pour vous exposer des sujets scientifiques qui seront d'autant plus faciles à suivre qu'ils seront illustrés par des expérimentations concrètes.

Parmi tant d'autres, les exposés et démonstrations auront pour thème : L'évolution de la matière dans l'Univers, du Big bang aux étoiles ; Comment un bruit devient un son, voire une note de musique ; De l'électricité statique à l'électricité utilisable ; Qu'y a-t-il dans un ordinateur ? Programmons les robots ; Les plantes, pas si différentes de nous ? Les cellules sous le microscope ; Mise en évidence de l'ADN, les bases génétiques de l'évolution ; Origines de l'Homme : comment faire parler les fossiles ; Comment fabriquer un savon ; Séisme et raz de marée, manifestations de la mobilité des continents ; Les illusions d'optique ; Nœuds, quand les mathématiciens s'en mêlent ; Pourquoi la Pentecôte se déplace-t-elle ? Les mystères du calendrier ; Coïncidences et rêves prémonitoires ; etc.

De nombreux forums auront lieu également sous le chapiteau scientifique

Samedi

12 h 30 - Arkan SIMAAN, écrivain scientifique, professeur de physique : « La vision du monde, de Newton à Einstein » (titre de son dernier ouvrage)

14 h - Olivier TALAGRAND, chercheur au Laboratoire de météorologie dynamique (CNRS) : « La météorologie : est-il vraiment si difficile de prévoir le temps ? »

15 h 30 - Agnès GUILLOT, du Laboratoire Animatlab (laboratoire d'Informatique de la Faculté des Sciences de Paris-6) : « Des robots doués de vie ? » avec démonstration du robot « L'Hexapode ».

18 h - Étienne GUYON, physicien, ancien directeur du Palais de la Découverte et de l'École normale supérieure, professeur émérite de l'Université de Paris-Sud : « Ordres et désordres dans la matière : cristaux, tas de sable et fractales ».

19 h 30 - François COSTARD, géologue au CNRS : « Nouvelles fraîches de Mars et Titan » (avec

vidéo-projection).
21 h - Sergine PONSARD, chercheuse au laboratoire Dynamique de la biodiversité (CNRS), maître de conférences à l'Université Paul Sabatier de Toulouse 3 : « Recherche publique et OGM » (avec vidéo-projection).

Dimanche

12 h - Jean-Louis FELLOUS, ancien responsable des programmes d'Observation de la terre (CNES) et ancien directeur des Recherches océaniques (Ifremer) : « Les satellites, un outil pour bien gérer la planète ».

13 h 30 - (sous réserve) Stéphane PALFI, neurochirurgien, chercheur au CEA, CNRS, Inserm : « L'imagerie au service de la chirurgie du cerveau ».

16 h - Gilles WAKSMAN, généticien, directeur du laboratoire de recherche sur la biologie de la peau (INSERM), professeur à l'université d'Evry : « Qu'apparient aujourd'hui les connaissances sur les génomes : fiction et réalité » (avec vidéo-projection).

17 h 30 - François ATHANE (philosophe), Jean BRICMONT (physicien), Guillaume

LECOINTRE (chercheur Muséum d'histoire naturelle) et Marc SILBERSTEIN (directeur de la collection Matériologiques, Éditions Syllepse) : « Actualité du matérialisme en science contre ses détracteurs ».

19 h 30 - Richard TAILLET, chercheur en physique : « L'anti-matière ».

Lundi

12 h - Vincent LAGET, ingénieur, de l'Observatoire de Zété-tique : « Comment les fausses sciences peuvent nous aider à raisonner... juste ! » (avec vidéo-projection)

13 h 30 - Marc PESCHANSKI, chercheur Inserm : « La bataille des cellules-souches : espoirs et perspectives »

16 h - Stéphane CATHELIN, chercheur en physique : « Voir à travers le corps pour soigner ou comprendre ».

@-souvenir

Devant la Cité des Sciences, un cyber-stand vous permettra d'envoyer votre photo-souvenir prise sur la fête par @-mail.

Et la carte d'entrée ?

La carte donne accès à la fête durant les trois jours et permet d'assister à tous les spectacles, aux multiples animations, au parcours aérien proposé par le Village dans les arbres, aux cinémas, aux expositions, aux démonstrations spectaculaires qui se dérouleront dans le Village médiéval, aux débats, etc.

La carte coûte 12 euros si vous l'achetez avant le 8 mai auprès de nos militants ou en nous envoyant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière (LO - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18), le cachet de la poste faisant foi. À partir du 8 mai et à l'entrée de la fête, elle sera vendue 15 euros. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés.

Il ne vous reste plus beaucoup de temps pour acheter également à l'avance des bons d'achat, permettant de régler vos dépenses à notre fête. Achetés 4 euros (avant le 8 mai), ces bons vous donneront chacun un pouvoir d'achat de 5 euros, soit une ristourne de 20 %.

Au Carrousel de la connaissance

« Les Sept Merveilles du monde »

Redécouvrir les Sept Merveilles du monde sera l'occasion d'une plongée dans le monde antique : sans quitter son siège, le tourniquet fera connaître et visiter aux spectateurs une merveille après l'autre, au cours d'un voyage surprenant.

Pour se rendre à la fête depuis Paris

NAVETTES D'AUTOCARS GRATUITS

Des navettes spéciales et gratuites de bus partent de la station de métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne 13) jusqu'à l'entrée de la fête :

le samedi 14 mai à partir de 8 h 30

le dimanche 15 mai à partir de 8 heures

le lundi 16 mai à partir de 8 heures

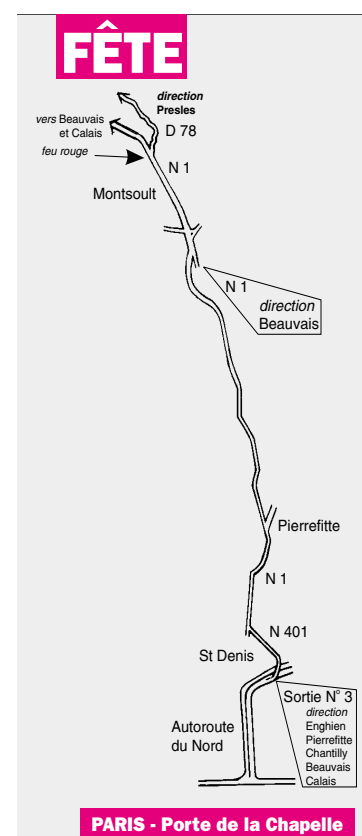
Départs toutes les vingt minutes environ. Retours assurés.

TRAINS (payants)

De la Gare du Nord à la gare de Presles (prendre la direction Persan-Beaumont par Montsoult). Départ environ toutes les heures. Durée du trajet : 37 mn. La gare de Presles est à 900 mètres de la fête.

EN VOITURE

Prendre l'autoroute A1 depuis Porte de la Chapelle, puis la sortie n° 3 et la N1 vers Beauvais. À 20 km, prendre à droite la D78 vers Presles où le parcours est fléché. Cependant le stationnement dans la petite ville de Presles est très difficile et nous conseillons de prendre les transports en commun pour éviter également les nuisances pour les Preslois.



PARIS - Porte de la Chapelle

Tout savoir sur la fête sur internet : <http://fete.lutte-ouvriere.org>

Au chapiteau Karl Marx, débats avec nos invités

Fadela Amara, du mouvement Ni Putes Ni Soumises.

Dominique Decèze, auteur de « La Machine à broyer, quand les privatisations tuent : France Télécom ».

Marie-Laure Dufresne-Castets, avocate en droit du travail, sur « les réponses judiciaires face aux licenciements économiques : portée et limites ».

Jean-Luc Einaudi, auteur de « Franc-tireur », ou l'histoire de Georges Mattei, un rebelle de la guerre d'Algérie.

Isabelle Gillette, du GAMS (groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles, excisions, mariages forcés).

Roger Lenglet, sur « l'industrie du mensonge », ou comment les grands groupes industriels sont prêts aux pires mensonges pour vendre, en particulier du tabac.

Marc Laimé, « Pénurie, pollution, corruption », le « Dossier de l'eau ».

Anne de Loisy, auteur de « Bienvenue en France », ou six mois d'enquête clandestine dans la zone d'attente de Roissy.

Jean-Jacques Marie, auteur de « La Guerre civile russe, 1917-1922, armées paysannes rouges, blanches et vertes ».

François Malye, auteur de « Amiante : 100 000 morts à venir ».

Nicolas Offenstadt, coordinateur des ouvrages « Le Chemin des Dames » et « Les Fusillés de la grande guerre ».

Hélène Risser, auteur de « L'Audimat à mort » et Gérard Delteil, auteur de « Investigations ». Polars et télévision.

Pierre Roy, auteur de « Pierre Brizon pacifiste, député de l'Allier, pèlerin de Kienthal », l'un des trois députés qui ont voté contre les crédits de guerre en 1916.

Jean-Marc Schiappa, qui a coordonné un livre sur « 1905, la séparation des Églises et de l'État ».

Simone Tassimot, pour faire chanter à l'assistance des chants révolutionnaires.

Sylvie Thénault, auteur de « Histoire de la Guerre d'indépendance algérienne ».

Pierre Vidal-Naquet, présentera son livre « L'Atlantide » ainsi que « Les Souvenirs d'un marginal », de Maxime Rodinson, qu'il a préfacés.

Daniel Grason et Bernard Massera, pour leur ouvrage « Chausson, une dignité ouvrière », accompagnés de Gérard Vidal, réalisateur d'un film sur la question.

Martin Winckler, auteur d'ouvrages évoquant les problèmes de la médecine.

Pour se rendre à la fête depuis la province

De nombreux départs collectifs sont organisés à partir de différentes villes. En voici la liste.

Vendredi 13 mai 2005

RÉGION RHÔNE-ALPES

GRENOBLE : 22 heures, Gare routière (il est prudent de réserver les places à l'avance auprès des militants ou par mail).

Et DIJON : 19 heures place du 1^{er} mai

Samedi 14 mai 2005

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND :

5 heures Gare routière

BRETAGNE

BREST : 3 h 30 Place de la Gare
SAINT-BRIEUC : 5 heures Place de la Liberté
RENNES : 6 heures Parking métro Poterie

SAINT-NAZAIRE : 6 heures Gare SNCF

NANTES : 6 heures et 7 heures, Haluchère

CENTRE

ANGERS : 7 heures Place de La

Rochevoucault

BOURGES : 6 heures Parking du Centre nautique
CHATEAUROUX : 6 h 30 Parking de l'Escale
CHATELLERAULT : 6 h 30, entrée nord de l'autoroute A10

LIMOGES : 5 heures en haut du Champ-de-Juillet
MONTARGIS : 7 h 30 Place du Pâtis (devant La Poste)
NEVERS : 5 h 45 Parking de la Maison de l'Agriculture
ORLÉANS : 6 h 30 Centre com-

mercial, rue Émile-Zola
POITIERS : 6 heures, Parc des Expositions
TOURS : 7 heures 15, Gare routière
VIERZON : 7 h 15 Lycée technique (N 20)

EST

BELFORT : 5 h 20 Gare SNCF
BESANÇON : 5 h 30 Place Battant
STRASBOURG : 5 h 15 Gare SNCF
MULHOUSE : 4 h 50 Gare SNCF
NANCY : 6 h 30 Gare SNCF

DIJON : 7 heures ANPE place du 1^{er} mai

NORD

LILLE : 6 heures et 8 heures Porte d'Arras

DUNKERQUE : 7 heures parking Stade Tribut

Dimanche 15 mai 2005

DUNKERQUE : 6 heures parking Stade Tribut

LILLE : 7 heures Porte d'Arras

• 8 mai 1945

Victoire des démocraties contre le fascisme ou victoire de la barbarie impérialiste ?

Il y a soixante ans, la Seconde Guerre mondiale se terminait en Europe. Elle laissait derrière elle des dizaines de millions de morts. Pour la population européenne, la fin de la guerre était un immense soulagement après les terribles années de souffrance, les innombrables pertes humaines, dans les bombardements, les combats ou les déportations. Des villes entières avaient été rasées. Bien des équipements collectifs n'existaient plus, des routes, des ponts, des gares, des voies ferrées, des logements. La guerre était finie, mais la misère et les privations ne cessaient pas pour autant.

Ce 8 mai 1945 marqua la fin du nazisme, ce que les dirigeants des pays vainqueurs présentaient comme la victoire des « démocraties ». Et c'est toujours cette version de l'Histoire qui a cours. En fait, après avoir laissé Hitler s'installer au pouvoir et envoyer ses opposants en camps de concentration sans réagir, la France et la Grande-Bretagne, n'étaient entrées dans la guerre qu'à reculons, quand les ambitions territoriales de l'Allemagne leur parurent inacceptables. Leur objectif étant de conserver leurs colonies ou leurs positions sur le marché mondial. L'Allemagne et le Japon, pays sans colonies et sans débouchés, entendaient, eux, en conquérir. Les États-Unis se joignirent aux Alliés en 1941 pour défendre leur place de première puissance mondiale.

La Première Guerre mondiale avait été présentée, côté « Alliés », comme la guerre de la « civilisation » contre la barbarie, escroquerie que les jeunes Partis Communistes dénoncèrent dès leur naissance. La Seconde, qui était elle aussi une guerre entre brigands impérialistes, fut présentée comme une croisade des démocraties. L'autorité de Roosevelt, Chur-

chill et autres de Gaulle n'aurait peut-être pas suffi à avaliser un tel mensonge auprès des classes populaires. Mais ils bénéficièrent de l'aide des dirigeants du mouvement ouvrier, en particulier ceux du Parti Communiste, qui emboîtèrent le pas aux bourgeoisies des pays alliés.

C'est que ni ces bourgeoisies, ni la bureaucratie stalinienne en URSS, ne voulaient prendre le moindre risque. Elles craignaient par-dessus tout que la fin de la guerre soit suivie d'une période révolutionnaire qui aurait pu menacer non seulement le système capitaliste, comme cela s'était produit en 1917 et durant les années suivantes, mais aussi le pouvoir de la bureaucratie, qui n'avait de communiste que le nom.

Dans les pays où le pouvoir d'État pouvait s'écrouler du fait de la défaite, c'est-à-dire en Allemagne et au Japon, les Alliés menèrent une politique de bombardements terroristes. Les grandes concentrations urbaines furent systématiquement pilonnées. La destruction de Dresde, en février 1945, comme le largage des bombes atomiques sur le Japon, le 6 et le 9 août de la même année, bombardements terroristes les plus tragiquement célèbres, furent le

symbole de cette politique.

Le partage du monde en zones d'influence, tel qu'il fut proclamé à Yalta, associait l'URSS de Staline au maintien de l'ordre impérialiste. C'est à ce prix que tout danger révolution-

naire fut écarté pour la bourgeoisie. Dès lors, les classes possédantes pouvaient se rassurer.

Mais c'est d'un autre côté que l'hégémonie des puissances victorieuses allait être menacée, du côté de leurs colonies. Le jour

même de la victoire des Alliés, le 8 mai 1945, les manifestations de Sétif annonçaient la future guerre d'Algérie et bien d'autres mouvements d'émancipation nationale.

Viviane LAFONT

En Algérie, armée et police françaises tiraient sur les manifestants

Le 8 mai 1945, le jour même où la France fêtait « la victoire sur le nazisme », en Algérie, les troupes et la gendarmerie françaises tiraient sur une foule de manifestants.

Cette victoire ne réglait rien pour les Algériens, « sujets » de la France, à qui elle refusait les droits des citoyens. Pourtant, la défaite de la France en juin 1940 avait porté un rude coup au prestige du pays colonisateur. Les déclarations des USA évoquant, à partir de 1941, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, destinées à rallier le soutien des peuples colonisés, avaient été comprises en Afrique du Nord comme un encouragement à se libérer de la tutelle des colonisateurs. De Gaulle lui-même, au début de 1944 à Brazzaville, avait fait des promesses d'amélioration du statut des peuples appartenant à l'empire colonial français.

En Algérie comme dans d'autres pays, la fin de la guerre accentua l'espérance et renforça le sentiment nationaliste. Le Parti du Peuple Algérien (PPA) de Messali Hadj, interdit, en fut le principal bénéficiaire.

Le 1^{er} mai 1945, la répression des manifestations réclamant l'indépendance de l'Algérie et la libération de Messali Hadj avait

fait plusieurs morts à Alger et à Oran.

Le 8 mai, à Sétif, le PPA avait décidé d'organiser sa propre manifestation au moment de la célébration de l'armistice à peine signé, et de faire entendre ses revendications. En tête de la manifestation, un militant brandissait un drapeau algérien. L'agression par la police de ce porte-drapeau fut le point de départ de l'émeute. Quelques dizaines d'européens furent tués. Dans une autre ville du Constantinois, Guelma, des événements identiques se produisirent ce jour-là. La révolte s'étendit alors aux campagnes environnantes.

Dans les jours qui suivirent, la répression fut impitoyable. La gendarmerie, des milices formées au sein de la population européenne et bientôt l'armée se livrèrent à un véritable massacre. L'aviation bombardarda ainsi que la marine de guerre. Des villages entiers furent anéantis.

L'armée parla de 1 000 ou de 1 500 victimes de la répression. Mais il y en eut des dizaines de milliers. L'ampleur des moyens utilisés pour la répression visait à semer la terreur dans la population du Constantinois comme du reste de l'Algérie. Il fallait

briser dans l'œuf tout risque de contagion d'une révolte anticoloniale.

Les alliés de De Gaulle au sein du gouvernement, la SFIO, le Parti Socialiste de l'époque, et le PCF furent totalement solidaires de cette politique. Pour le PCF, il n'était pas question de soutenir le droit à l'indépendance nationale des peuples colonisés. Il proclamait sa volonté de maintenir ces peuples au sein de l'Union française, ce qu'un de ses députés exprimait en ces termes : « *Nous affirmons d'abord que la République française, métropole et territoires d'outre-mer, est une et indivisible.* »

Les militants nationalistes algériens étaient qualifiés de provocateurs. Ainsi, *L'Humanité* écrivait : « *La population affamée a été poussée à des violences par des provocateurs bien connus de l'administration.* » Un communiqué de sa direction affirma : « *Il faut tout de suite châtier impitoyablement et rapidement les organisateurs de la révolte et les hommes de mains qui ont dirigé l'émeute.* »

Ces massacres ne firent que renforcer le sentiment national algérien. Neuf ans plus tard, la guerre d'Algérie commençait.

Michel ROCCO

• 29 avril 1945

En France, les femmes votaient enfin pour la première fois

Ce n'est que le 29 avril 1945 qu'en France les femmes purent exercer pour la première fois leur droit de vote, à l'occasion des élections municipales. Ce droit de vote avait été accordé un an auparavant par l'ordonnance du 21 avril 1944 signée par le général de Gaulle, qui précisait dans son article 17 que « *Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.* »

Les femmes obtenaient donc bien tard ce droit, acquis par les Américaines du Wyoming en 1869, par les femmes russes après la révolution de 1917, par

les Turques en 1934. Force est donc de constater que la France « pays des droits de l'homme » ne le fut pas pour les femmes pendant fort longtemps.

Pourtant, des femmes s'étaient organisées très tôt pour obtenir des droits politiques, dès la Révolution française en fait. Dans l'article 10 de sa « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », rédigée en 1791, Olympe de Gouges écrivait : « *La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune.* »

La bourgeoisie, effrayée

après la révolution de 1789-1793 par le suffrage universel masculin, qui ne reparut en fait qu'après 1848, refusa encore pendant des années de l'octroyer aux femmes. Mais dans le mouvement ouvrier, le combat pour l'émancipation des femmes faisait partie intégrante du programme socialiste. Les socialistes, de Charles Fourier à Marx et Engels, dénonçaient sans relâche la condition faite aux femmes dans la société capitaliste. Le Parti Socialiste fut ainsi le premier à inscrire à son programme « *l'égalité civile et politique des femmes* » lors de

son Congrès de 1879. Le jeune Parti Communiste français reprit cette tradition. Mais en 1936, le Parti Socialiste et le Parti Communiste avaient déjà abandonné leurs idéaux. Le Front Populaire ne fit rien pour donner le droit de vote aux femmes.

Aujourd'hui, les femmes ne sont toujours pas représentées à égalité avec les hommes, que ce soit dans les conseils municipaux, généraux, régionaux, ou au Parlement, et encore moins au Sénat, et cela sans faire mention des inégalités sociales qu'elles subissent. À l'issue des premières élections législatives

auxquelles les femmes participèrent, le 21 octobre 1945, il y eut 5,8 % d'élues, soit 33 députées. Plus de quarante ans plus tard, aux élections législatives de juin 1988, il y eut 5,7 % de femmes élues, soit 33 femmes élues à l'Assemblée, le même nombre qu'en 1945 ! Même après le vote de la loi sur la parité en 2000, les femmes ne sont toujours que 71 élues sur les 577 députés que compte le Parlement.

L'égalité politique réelle pour les femmes reste un combat à mener.

Aline RETESSE

• Irak

Un gouvernement instable au milieu du chaos

En dépit des pressions de l'administration Bush, pressée de pouvoir se vanter de nouveaux « progrès » dans le processus « démocratique » en Irak, il aura fallu près de trois mois à l'Assemblée nationale irakienne élue le 30 janvier dernier pour se doter d'un gouvernement. Et encore celui-ci est-il incomplet, puisque sur trente-sept postes, sept n'ont pas de titulaire, y compris deux postes de vice-premier ministre, celui de la Défense et celui du Pétrole.

En fait on a assisté à une foire d'empoigne entre la multitude de factions et clans de tous ordres qui, depuis deux ans, se disputent les dépouilles du régime de Saddam Hussein et, dans la plupart des cas, les faveurs des grandes puissances occupantes. À cela se sont ajoutées les exigences de Washington dans le choix des hommes et dans la composition du gouvernement, qui devait représenter les principales composantes religieuses et ethniques plus ou moins en proportion de leur importance dans la population.

Le problème le plus épineux fut celui de l'attribution de postes gouvernementaux à des députés sunnites. Comme une grande partie des courants sunnites avaient boycotté les élections du 30 janvier, ils étaient sous-représentés dans l'Assemblée. Et les autres factions ne manquèrent pas de profiter de cette faiblesse pour tenter de les marginaliser à leur profit.

Dans ces conditions, on pouvait s'attendre à ce que ce gouvernement boiteux suscite l'hostilité de nombre de députés. C'est ce qu'a confirmé le

geste d'un tiers d'entre eux qui ont choisi de boycotter la séance du 28 avril où ils devaient se prononcer sur sa composition.

Pour les forces d'occupation, ce gouvernement est taillé presque sur mesure, à l'instar des diverses structures fantômes qu'elles avaient appointées précédemment. D'ailleurs, et ce n'est pas un hasard, tous les hommes forts du nouveau régime avaient participé à ces structures.

C'est ainsi que le Premier ministre, Ibrahim al-Jaafari, fut dans les années 1990 le porte-parole du parti Dawa (l'un des deux grands partis religieux chiïtes) à Londres et, à ce titre, le représentant de ce parti auprès des gouvernements impérialistes. De son côté, le ministre de l'Intérieur (et responsable des services secrets), Bayan Jabr, joua le même rôle, mais pour le compte du Conseil Suprême de la Révolution Islamique en Irak. Qui plus est, en tant que haut dignitaire de l'aile armée de ce parti, il apporte le soutien de cette milice, au moins pour l'instant. À côté de ces deux poids lourds des grands partis religieux, on retrouve des chevaux de retour comme le banquier véreux et ex-poulain de la CIA Ahmed Chalabi, qui prend temporairement le Pétrole, ou encore son beau-fils, un pur produit de Wall Street, aux Finances.

Mais si un tel gouvernement convient aux leaders impérialistes, quelle autorité réelle peut-il avoir dans le pays et dans quelle mesure peut-il mettre fin au chaos politique qui y règne ?

La légitimité qu'il a acquise par les élections du 30 janvier est pour le moins sujette à caution. Car malgré les 67 % de participation électorale dont

s'étaient vantés Washington et Londres au lendemain du 30 janvier, des estimations effectuées depuis par des groupes de défense des droits de l'homme indiquent que la participation réelle n'a pas pu être supérieure à 50 % et qu'elle est loin d'avoir atteint les chiffres astronomiques annoncés dans les grandes villes chiïtes du sud.

Le spectacle peu ragoûtant des marchandages qui se sont déroulés au cours des trois mois écoulés n'a sûrement rien fait pour rehausser le prestige du nouveau pouvoir en soulignant l'avidité des factions parties prenantes du « processus démocratique » dans la chasse aux bonnes places.

Certaines de ces factions jouent d'ailleurs sur tous les tableaux. Ainsi celle de l'imam intégriste radical al-Sadr peut tout à la fois contrôler un bloc au sein de l'Assemblée, organiser la marche anti-américaine qui a rassemblé 300 000 personnes à Bagdad début avril, et recourir au terrorisme, comme lors de l'incendie du local du Parti Communiste Irakien de Sadr City, le grand quartier pauvre chiïte de Bagdad.

Et puis surtout, il y a les factions qui, pour l'instant et pour des raisons diverses, choisissent le terrorisme sous prétexte de résistance à l'occupation, quitte à ce que ce soit la population qui le paie de son sang. Bush avait prédit que les élections du 30 janvier marqueraient le début de la fin de l'activité terroriste. Mais il n'en a rien été. Les responsables militaires américains



On peut changer de gouvernement mais l'occupation américaine continue.

AFP

ont dû reconnaître que l'activité terroriste en avril 2005 avait été au même niveau qu'en avril 2004, en plein milieu de la première bataille de Falloudja !

Il est bien sûr impossible de dire ce que sera l'avenir du nouveau régime mis en place par l'impérialisme. Non seulement il paraît déjà désarmé, malgré la puissance de feu occidentale, face au chaos politique engendré par la résistance. Mais en plus, il porte en son sein les

lignes de fractures religieuses et ethniques que l'impérialisme n'a fait que creuser davantage en ouvrant un vide politique béant avec le renversement de Saddam Hussein. Dans ces conditions on voit mal comment un tel régime pourrait sortir la population irakienne de la situation d'otage dans laquelle elle se trouve, entre les tanks de l'impérialisme et les bombes des terroristes.

François ROULEAU

• Maroc

Les autorités s'en prennent à des grévistes

Un syndicat s'est constitué fin mars 2005 parmi les travailleurs de l'usine Syléo Valéo de Bouznika, non loin de Casablanca. L'entreprise emploie environ 2 000 travailleurs. Elle fabrique, depuis quelques années, pour des salaires à peine supérieurs à 1 euro de l'heure, des faisceaux électriques pour l'équipementier automobile

Valéo. La mise en place du syndicat n'a pas été du goût de la direction. Son secrétaire fut aussitôt menacé de licenciement, ce qui déclencha la grève.

Les forces d'intervention firent irruption dans l'usine, comme le gouverneur de la province de Benslimane, qui est lui aussi intervenu, une arme à feu à la main. Ce dernier serait

connu pour sa haine des travailleurs et de leurs organisations : il était déjà intervenu en 2001 avec la police contre les travailleurs de l'usine textile Fruit of the Loom.

Les gros actionnaires de Valéo, dont le baron Seillière, ont les défenseurs qu'ils méritent, à leur image devrait-on dire.

V. L.

• Brésil

Une réforme

L'ancien syndicaliste Lula, élu président du Brésil, prépare une réforme syndicale réactionnaire, qui vise avant tout à donner aux centrales syndicales le contrôle des syndicats de base et le monopole de la négociation, et à faire de la recherche de la négociation, plutôt que de l'action revendicative, l'objectif de l'activité syndicale.

La situation actuelle

Actuellement, seuls les syndicats de base existent vraiment. Il en existe un seul par branche économique (métallurgie, chimie-pétrochimie, banque, transports routiers, enseignement, etc.), au niveau d'une ville ou d'une région, qui concerne quelques dizaines ou centaines de milliers de salariés, petites et grandes entreprises confondues.

La direction est élue parmi les différentes listes en concurrence. Les membres (autour de 12 à 20) de la liste victorieuse

deviennent « directeurs » du syndicat. Le financement provient à la fois de l'impôt syndical perçu et redistribué par l'État, payé par tous les salariés de la branche, et de la cotisation payée par les seuls affiliés au syndicat. Il assure le fonctionnement du syndicat et aussi de nombreuses œuvres sociales dont il a la charge : dispensaires, centres de formation, etc.

Ces syndicats puissants, riches et relativement autonomes, choisissent ou pas de se rattacher à l'une des centrales existantes. Ces courants nationaux existent de fait, mais n'ont pas d'existence réglementée par la loi ni de financement régulier.

Un produit de l'histoire

Cette situation résulte de la législation mise en place dans les années trente par le gouvernement autoritaire de Getulio Vargas, inspirée de l'Italie mussolinienne. Par la suite, la dictature militaire (1964-1984) plaça les syndi-

• Togo

Un pays pillé par les multinationales françaises

Trois jours durant, après l'annonce, le 26 avril, des résultats provisoires de l'élection présidentielle au Togo, la population laborieuse de Lomé, d'Aného et de plusieurs autres villes de province a manifesté sa colère après l'élection de Faure Gnassingbé, le fils du dictateur Gnassingbé Eyadéma récemment décédé. Même si le fils se proclame élu avec plus de 60 % des suffrages, les manifestants ne sont pas dupes de la mascarade qui a tenu lieu de scrutin et expriment précisément leur révolte devant la fraude ouvertement instituée par les partisans de Faure Gnassingbé, même travestie en élection « démocratique ». Les Togolais pauvres qui sont descendus dans la rue depuis plusieurs semaines expriment leur ras-le-bol de la dictature que le fils perpétue après la disparition du père. La répression brutale de l'armée et des forces de l'ordre a déjà causé la mort d'au moins une trentaine de personnes et de nombreux blessés, ainsi que des milliers de réfugiés qui ont fui le Togo vers le Bénin voisin ou vers le Ghana.

Mitterrand, lorsqu'il était au pouvoir, était un ami du dictateur togolais, tandis que Chirac a récemment déclaré à sa mort avoir perdu « un ami personnel » et « un ami de la France ». Tous les présidents français successifs ont fermé les yeux sur la brutalité du pouvoir et la terreur qu'exerçait la dictature togolaise sur la population.

Le dictateur Gnassingbé Eyadema a vendu son pays à tous et notamment à ses amis français. Son fils, Faure Gnas-

singbé, a le soutien de l'armée et a bien l'intention de continuer dans la même voie et de choyer notamment les intérêts des sociétés françaises présentes dans le pays dont Total, Elyo, AXA, AGF, Air France, Castel, Colas, Satom, le groupe Accor, le groupe Bolloré. Un document émanant du ministère des Affaires étrangères ajoute « les entreprises françaises sont globalement satisfaites de l'environnement des affaires, d'autant que la poursuite du programme de pri-

vatisation est toujours d'actualité et pourrait favoriser tant le volume des échanges que les parts de marché de la France ».

La France est l'un des premiers partenaires commerciaux du Togo. Si elle exporte des produits raffinés pétroliers, des préparations pharmaceutiques, du matériel de télécommunication, des automobiles, elle importe surtout des produits agro-alimentaires. Le Togo est devenu un enjeu économique important pour les multinationales françaises notamment dans l'acheminement des productions agricoles et minières des pays sahéliens de l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, du Burkina au Mali, qui transitaient auparavant par la Côte-d'Ivoire, aujourd'hui en guerre civile. Le Togo détient le seul port en eau profonde – Lomé – de toute la côte africaine de l'Ouest où peuvent accoster les grands cargos.

Si les amis français de la dictature se sont enrichis – et continuent de le faire –, le clan des Gnassingbé père et fils s'est largement servi au passage et s'est taillé une bonne part du

gâteau. Les recettes fiscales et douanières de l'État togolais sont, par exemple, versées dans un compte unique placé sous le contrôle du dictateur. Détournements et gaspillages des fonds publics au profit des familiers du régime sont la règle, au détriment des salaires, des retraites des agents de l'État. Les sociétés d'État sont victimes d'un racket de la part des caciques du régime qui, sous le couvert de prête-noms, envoient l'argent détourné sur des comptes en banque à l'étranger. Au port autonome de Lomé, le directeur prélève des millions de francs CFA (1 000 francs CFA = 5 euros environ) par semaine, plus d'un milliard par an au profit des hiérarques du régime. Soixante-dix millions de francs CFA sont perçus par mois sous forme de taxe sur les ventes de véhicules par un réseau familial proche du chef de l'État. Les marchés publics sont truqués au profit de parents et amis du dictateur. Les ressources de la Caisse nationale de sécurité sociale sont détournées au détriment des travailleurs togolais. Les mêmes

réseaux politico-mafieux où se mêlent intérêts togolais et français se disputent les milliards de francs CFA de la privatisation de la Société Togolaise de Coton. À ce pillage des ressources de l'État s'ajoute le pillage des richesses naturelles.

Parallèlement, le système sanitaire et éducatif est déliquescence. Les hôpitaux manquent de tout, les salaires et les retraites ne sont pas versés, les bourses des étudiants ne sont pas payées, la population croupit dans la misère dans les bidonvilles ou à la campagne. Les ouvriers sans travail et les paysans fuyant la pauvreté s'entassent dans les courées des villes, mangent une fois par jour, subissent la misère et la répression. Car, par ailleurs, le clan Gnassingbé contrôle directement les forces de répression, garde présidentielle, police, gendarmerie, armée et une justice particulièrement aux ordres.

Telle est la réalité du Togo d'aujourd'hui dont la dictature est soutenue par la France et qui explique la colère de la population pauvre.

R. C.

syndicale pour renforcer le pouvoir des bureaucrates

cats sous la coupe du ministère du Travail, qui les surveillait étroitement et leur laissait pour seule liberté le soin de gérer les œuvres sociales. Il pouvait à tout moment destituer les directions syndicales et nommer de nouveaux directeurs, et il ne s'en privait pas en cas de grève.

À la fin des années 1970, apparurent des syndicalistes dits « authentiques », appuyés par l'Église catholique et le courant social-démocrate et qui se rangeaient dans l'opposition au régime. Gagnant la direction de syndicats de plus en plus nombreux, ils se voulaient indépendants de l'État et se faisaient les porte-parole des revendications ouvrières. Ces syndicalistes, dont le plus connu est l'actuel président Lula, constituèrent la base militante du Parti des Travailleurs (PT). Ils se regroupèrent en 1983 dans la Centrale Unique des Travailleurs (CUT).

Les gouvernements, dès les dernières années du régime militaire, renoncèrent à intervenir dans les syndicats.

D'autres centrales se constituèrent. Parmi elles, la seule qui compte aujourd'hui à l'échelle nationale est la Force Syndicale, liée aux partis de droite.

La bourgeoisie brésilienne voulait depuis longtemps régler l'existence et l'activité des syndicats, trop sensibles aux pressions de leur base, en les faisant contrôler par les directions des centrales syndicales. Le président précédent, Cardoso, en avait parlé mais, là encore, c'est l'arrivée au pouvoir de Lula et du PT qui a permis de passer aux actes. En effet ils bénéficiaient au départ d'un préjugé favorable de la part des travailleurs.

Le projet de réforme

La réforme vise à donner tout le pouvoir aux directions des centrales syndicales. Elles auraient seules une existence légale, délégueraient la représentativité et une partie de leurs pouvoirs aux syndicats de base et elles auraient le pouvoir de les destituer en cas de désaccord. Le financement syndical serait

réorganisé, l'impôt syndical augmenté (passant d'un à trois jours de salaire), et une part importante irait directement aux centrales. C'est elles qui négocieraient les accords avec les patrons, et les syndicats locaux ne pourraient pas s'y opposer, mais seulement les aménager lors de négociations locales.

L'organisation syndicale serait désormais pyramidale, avec des organisations au niveau fédéral, au niveau de chacun des vingt-deux États brésiliens et au niveau de la ville ou de la région, avec par branche d'activité des confédérations, des fédérations et des syndicats de base. Les centrales devront, pour obtenir leur reconnaissance par l'État, être représentées dans un certain nombre d'États, de branches, affilier un certain pourcentage de travailleurs.

Mais une fois cette reconnaissance acquise, ils pourraient créer des syndicats où bon leur semble. Cela implique que, là où actuellement il n'y a qu'un syndicat, il puisse y en

avoir plusieurs se réclamant de différentes centrales. Il y aurait aussi dans chaque entreprise une représentation des salariés, pour négocier des accords locaux. Sous couvert de mieux représenter les travailleurs de l'entreprise, cela reviendrait à émietter les salariés d'une même catégorie, au détriment de ceux des petites entreprises.

Quant à l'application de ces mesures et aux litiges auxquels elle donnera lieu, ils seront du ressort d'un Conseil national des relations du travail, auquel le ministre du Travail nommera des patrons, des syndicalistes et des représentants de l'État.

D'autres mesures antiouvrières en préparation

La réforme pourrait aussi contenir de nouvelles règles pour la négociation et pour les conflits. Les grèves devraient être précédées d'un préavis écrit déposé 72 heures auparavant. D'autres dispositions viendraient encore limiter et entraver le droit de grève.

Mais il est possible que ces dispositions soient renvoyées à une prochaine réforme, celle du droit du travail. Celle-ci est elle aussi en préparation depuis un certain temps, avec pour objectif d'en finir avec certaines conquêtes ouvrières, comme le treizième mois, le congé de maternité ou les congés payés, et d'imposer aux salariés plus de flexibilité.

Pas étonnant que les dirigeants des centrales CUT et Force Syndicale se prononcent pour cette réforme, qui leur donnerait beaucoup d'argent, un rôle dans les négociations accru et un contrôle presque total sur les syndicats de base. Pas étonnant non plus qu'un grand nombre de travailleurs et de militants refusent cette réforme qui vise à les mettre au pas et à les soumettre à la toute-puissance des bureaucraties syndicales et de l'État, pour le plus grand bénéfice du patronat.

Vincent GELAS

• Renault – Flins (Yvelines)

Du recours au travail intérimaire comme méthode de gestion

L'usine Renault de Flins produit actuellement chaque jour sur ses chaînes de montage environ 270 *Twingo* et 890 *Clio*. Prochainement, un nouveau véhicule devrait également y être monté. Sur les 6000 salariés de l'usine, 30 % sont des intérimaires, une catégorie qui ne cesse d'augmenter.

À la fin de février dernier, les intérimaires étaient 1198 sur le site de Flins ; trois semaines plus tard, le nombre était monté à 1355, pour atteindre à présent 1570. La direction de l'usine justifie ce chiffre par la situation de la production, et tout d'abord par son intention d'arrêter dans les années qui viennent de fabriquer des *Twingo*. Seule une équipe de production par jour est affectée à ce véhicule, mais la cadence va augmenter en juin prochain de 47 à 57 véhicules à l'heure, ce qui représente plus de 21 % de volume de travail en surcroît, sans que beaucoup de postes

supplémentaires soient créés. Ce qui n'empêche pas les dirigeants de prévoir que les postes sur chaîne seront occupés à 90 % par des travailleurs intérimaires.

La direction se justifie aussi par la période de flou qui entoure la sortie du nouveau véhicule. Dans cette perspective, elle n'a embauché que 180 travailleurs en fixe et prévoirait d'en recruter encore autant d'ici la fin de l'année 2005. Autrement dit, elle veut nous faire fabriquer des *Twingo* en courant d'un poste à l'autre et en multipliant les opérations jusqu'à l'épuisement, et en même temps démarrer la production d'une nouvelle voiture sur les lignes *Clio*, avec la complication introduite dans les postes pour passer de l'ancien modèle au nouveau... et elle voit là une opportunité de faire passer la proportion d'intérimaires parmi les ouvriers de production à un pour deux.

Peu importe, visiblement, aux responsables de cette

situation, que le code du travail prévoit seulement deux cas de recours au travail intérimaire : l'accroissement temporaire d'activité et le remplacement de salariés absents. L'emploi de travailleurs précaires, intérimaires, contrats de qualification, stagiaires, etc, est rien moins qu'une politique délibérée de la direction de Flins comme des autres usines Renault. À Flins, certains travailleurs intérimaires commencent à être désignés à des fonctions de responsables de « groupe », ce qui implique une connaissance du secteur concerné et de nombreuses années de présence. À Douai, l'été dernier, les effectifs ont compté à certains moments 70 % et même 80 % d'intérimaires.

Cette méthode de gestion des effectifs a non seulement des conséquences directes sur les maladies professionnelles, la fatigue et le stress, mais aussi sur les accidents du travail que

Renault prétend n'avoir même pas à assumer, lorsqu'ils concernent des travailleurs intérimaires ou employés par des entreprises extérieures.

Cette pratique, généralisée dans l'automobile, est un des éléments clé de la flexibilité que les patrons, comme Louis Schweitzer, PDG de Renault depuis treize ans, ont imposée pour augmenter leurs profits. De temps en temps cependant, des couacs se font entendre, comme le jugement, l'année dernière, de la Cour de cassation, déboutant Renault et sa filiale Sovab de Batilly de leur appel dans une affaire de transformation de contrats d'intérim en contrats à durée indéterminée.

Il faudra la solidarité de tous, travailleurs embauchés comme travailleurs sous contrats de toutes sortes, pour mettre fin à cette précarité et imposer que tous soient embauchés par Renault avec les mêmes contrats à durée indéterminée et avec les mêmes droits.

• Auchelaine – Auchel (Pas-de-Calais)

Les patrons seuls responsables des licenciements

La direction du peignage Auchelaine, appartenant au groupe Dewavrin, qui compte encore 204 salariés, a annoncé au début de l'année la suppression de 91 postes qui va prendre effet avant l'été. Parmi eux, il y aurait quelques reclassements et six départs éventuels en inaptitude. À Auchel (près de Béthune), en 1996, nous étions encore 431 salariés, 330 en 2000.

Aujourd'hui, elle supprime donc des emplois et propose une prime de 8 000 euros... pour plus de vingt ans d'ancienneté pour la plupart ! Et elle

déclare pêle-mêle qu'elle « n'est pas responsable de la situation dans le textile, de la clientèle qui s'en va ailleurs, de la concurrence chinoise, de la force de l'euro, de la faiblesse du dollar... », tout cela « dans un contexte où personne ne fait rien pour venir en aide à l'industrie française », ose-t-elle ajouter.

Mais dans le même temps, la direction veut « réorganiser fondamentalement la production », c'est-à-dire remplacer ceux qui vont partir par la « polyvalence » de ceux qui restent.

En 2003, lors du dernier

plan de licenciements, la direction prétendait que la laine ne se vendait pas et pourtant la charge de travail avait fortement augmenté pour les ouvriers qui restaient. La production n'avait alors absolument pas baissé, au contraire. C'est même devenu, depuis, une plaisanterie que chacun reprend lorsqu'il y a des coups de bourre : « Surtout, pas de machines à l'arrêt, il faut se dépêcher de produire de la laine qui ne se vend pas ! ».

Auchelaine est le premier fabricant de laine peignée en France et en Europe, et assure

70 % de la production française. Par ailleurs, le groupe Dewavrin se porte bien : il est numéro 1 mondial du mohair, par exemple. En 2002, le groupe a ouvert une usine en Bulgarie. La famille Dewavrin, une vieille famille du textile, est au palmarès des fortunes de France. La CGT a même révélé que les Dewavrin viennent de s'acheter des terrains en Corse afin d'y construire des hôtels, des villas et un centre de thalasso...

Alors, il y a vraiment de quoi se mettre en rage.

Correspondant local

Des propositions de reclassement cyniques

Une entreprise alsacienne proposait de reclasser en Roumanie des ouvriers dont elle supprimait les emplois en France, pour 110 euros par mois. Une autre, bretonne cette fois, en a proposé à l'Île-Maurice pour 117 euros. Une autre encore invite ses salariés licenciés à aller travailler en Chine ou au Mexique, cette fois pour deux euros par mois.

Ces nouvelles pratiques

choquantes sont les conséquences de la loi dite de « modernisation sociale » qui oblige – sur le papier au moins – les entreprises à offrir un reclassement en cas de licenciement économique soit dans l'entreprise, soit dans une autre unité du groupe lorsque l'entreprise qui licencie fait partie d'un groupe.

Si la loi évoque en effet la nécessité d'obtenir un emploi équivalent, elle ne parle pas de

salaires à l'identique. Des patrons ont donc



trouvé une parade formelle à cette clause de la loi. Il se trouve que ces propositions ont fait scandale et, du coup, ont fait de la publicité à des pratiques peu honorables. Mais ces pratiques existent et sont légales. C'est ça le vrai scandale.

Michel ROCCO

• Marseille

Reprise du travail à la SNCM

La fin de la grève à la SNCM a été votée jeudi 28 avril par une très forte majorité de l'assemblée générale contre huit abstentions et huit votes pour continuer.

La veille, le préfet de région avait repris les propositions qui avaient été rejetées par les grévistes. Les responsables syndicaux ont expliqué que le préfet s'était cette fois engagé à des négociations sur le projet industriel. Ces négociations dureraient six semaines et prendraient en compte les propositions « alternatives » des syndicats. Au projet du gouvernement qui consiste à privatiser la SNCM, les syndicalistes opposent des propositions qui permettraient de trouver de l'argent à investir pour compenser le déficit que la direction a annoncé pour l'année 2004. Durant ces négociations, le plan de suppressions de 210 emplois sera suspendu, ceci jusqu'à ce que le projet industriel soit décidé. Enfin, le nouveau registre maritime, le RIF (Registre international français), ne s'appliquera pas à la SNCM.

La direction avait menacé de sanctions certains grévistes, ce qui avait un moment retardé la décision de reprendre le travail. Elle s'est finalement engagée à ce qu'il n'y ait aucun licenciement.

Les deux derniers jours de la grève seront payés, car il s'agissait de journées de négociations. La moitié des jours de grève ne sera pas payée et l'autre moitié sera comptée comme jours de congés ou de RTT.

Tout est donc suspendu dans l'attente des décisions définitives concernant le projet d'entreprise. Les grévistes en tout cas pensent que leur grève était nécessaire. Ils ont fait la démonstration vigoureuse qu'ils sont en mesure de se battre s'ils le jugent nécessaire. Ils ont un peu « rabattu le caquet » du gouvernement et de la direction. Ces derniers sont devenus beaucoup moins arrogants.

Correspondant LO

• Sanofi-Aventis – Vitry-sur-Seine

Grève chez ONET-Nettoyage pour conserver les acquis

Début 2005, Sanofi-Aventis lançait un appel d'offres sur les centres de production et de recherche de Vitry concernant les entreprises extérieures de nettoyage. Et c'est le 1^{er} avril que la mise en place des nouvelles entreprises de nettoyage s'est effectuée. Comme toujours, en pareil cas, les patrons repreneurs ont essayé de tirer au maximum sur les prix pour emporter le marché et... de présenter ensuite la note aux travailleurs en essayant de rogner sur leurs acquis.

Au centre de production, il a fallu quatre jours de grève, dès le 1^{er} avril, pour que le repreneur, la société Sin&Stes, recule et donne des garanties.

Au centre de recherche c'est Onet, la plus grosse entreprise de nettoyage en France, qui a emporté le marché. Le 7 avril, à la

suite d'une assemblée générale, la grève totale était décidée à plus de 80 % du personnel (105 salariés au total), face à la volonté des patrons d'Onet de remettre en cause, entre autres, un accord sur les 32 heures payées 35.

Il a fallu attendre le lundi 18 avril pour que les patrons d'Onet



reculent sur l'accord sur les 32 heures. Sauf que, dans le même temps, ils essayaient d'imposer une charge de travail accrue en exigeant que toutes les absences des personnels de nettoyage soient remplacées exclusivement par les présents. Pas d'accord, répondaient les grévistes, et la grève était reconduite à l'unanimité pour tenter d'arracher des garde-fous face à cette mobilité accrue.

La reprise a finalement été votée pour le lundi 25 avril après avoir obtenu des garanties partielles. Mais le combat est loin d'être terminé. Les délégués, suite à un vote unanime des grévistes, ont refusé de signer le protocole qui liste le maintien des acquis car plusieurs points ne correspondent toujours pas aux revendications du personnel. De plus, la pression de la grève

n'étant plus là, les chefs d'Onet multiplient les pressions sur les ex-grévistes. Mais si les patrons d'Onet se permettent d'être si arrogants c'est que la direction de Sanofi-Aventis leur a donné carte blanche. Sanofi-Aventis a choisi Onet pour tenter de mettre au pas les salariés du nettoyage et les grévistes ne s'y sont pas trompés en scandant : « *Onet malhonnête, Sanofi-Aventis complice !* »

Les dirigeants de Sanofi-Aventis, qui viennent de publier une « Charte sociale », n'hésitent pas, dans le même temps, à s'acquiescer avec des patrons tels que ceux d'Onet pour s'en prendre aux acquis d'ouvrières et d'ouvriers qui touchent, pour la plupart, autour de 1 000 euros net par mois.

Correspondant local

• HLM de Fonsala Saint-Chamond (Loire)

Le chantage de l'OPAC

Une réhabilitation est prévue pour 1 236 logements de la cité HLM de Fonsala, à Saint-Chamond (Loire). Elle est plus que nécessaire puisque l'OPAC a complètement négligé ses obligations de propriétaire depuis la construction de ces appartements, c'est-à-dire les années 1970. Les locataires aspirent donc à avoir des appartements sans infiltrations d'eau, sans condensation les jours de pluie, sans fentes au bord des fenêtres, qui ont fait descendre la température à 14° dans certains d'entre eux.

Mais l'OPAC veut en profiter pour imposer des hausses très fortes des loyers, qui créeraient de gros problèmes pour une population aux revenus modestes. Un chantage : « *Si vous n'acceptez pas nos conditions, il n'y aura pas de réhabilitation.* »

Les locataires se sont largement exprimés lors des diverses réunions avec les responsables de l'OPAC. Il y avait une grande méfiance vis-à-vis de l'Office qui, depuis des années, a traité par-dessus la jambe les demandes d'intervention, même modestes, formulées par les locataires. Les responsables, à commencer par son vice-président, par ailleurs adjoint au maire UMP de la ville, n'ont pas eu la partie facile pour répondre aux inquiétudes des participants, qui ne s'en laissaient pas conter.

L'OPAC s'est engagé à fournir à tous les locataires une simulation de leur futur loyer, afin qu'ils puissent voter en connaissance de cause lors de la consultation prévue par la loi. Durant cette phase de présentation du projet, le Collectif des locataires, qui tente de faire apparaître le plus publiquement possible les questions et

désirs des locataires, est resté bien présent.

Ce Collectif a appelé à un rassemblement devant l'OPAC, le vendredi 29 avril, au moment du conseil d'administration. Une présence d'autant plus nécessaire que les trois représentants des associations reconnues et donc présentes dans ce Conseil (deux pour la CNL et un pour la CSF) sont particulièrement discrets et plus sensibles aux arguments et pressions de l'OPAC que des locataires.

Une quinzaine de locataires étaient là. Seuls quatre d'entre eux furent autorisés à entrer. Le maire UMP de Saint-Chamond, qui préside le conseil d'administration de l'OPAC, a repris les arguments déjà entendus. Une des locataires a présenté la simulation de son loyer de base qui augmente de 55 %. Face au mépris affiché par le maire une autre locataire a dit : « *Vous nous prenez pour des guignols.* »

Un prochain rendez-vous avec le maire est prévu lundi 2 mai. Il prévoit dix chaises seulement pour la délégation. Ce monsieur parle de démocratie, réduite pour lui à sa plus simple expression !

Correspondant local

• Toray – Saint-Maurice-de-Beynost (Ain)

Les débrayages ont permis de garder le lundi de Pentecôte

Dans cette usine de films plastiques, la direction avait licencié 20 % du personnel en 2003 et, depuis, la menace permanente de fermeture lui avait permis d'imposer le blocage des salaires. Mais le ras-le-bol montait. La semaine dernière, à l'annonce de bons résultats, les équipes se mettaient d'accord sur les revendications et décidaient de débrayer pour les salaires et le maintien du jour de RTT supprimé au titre de la journée de prétendue solidarité.

Ce mouvement a été massivement suivi par 90 % des cinq équipes de filmature. En deux jours, les débrayages en fin de poste ont complètement désorganisé la production, obligeant la direction à laisser des installations à l'arrêt. Les chefs qui se risquaient à venir dans les ateliers

nous resservir le discours sur la survie du site sont repartis bredouilles.

Au troisième jour, la direction décidait de redonner le jour de RTT supprimé et lâchait 150 euros net en prime au mois de mai.

Ainsi, tout le monde a vu qu'en s'organisant entre équipes et ateliers il était possible de faire reculer le patron. Après trois ans de restrictions, ce mouvement a changé la donne. Les grévistes comptent bien remettre dès que possible la question des salaires sur le tapis.

Dans la foulée, les collègues de GSFM (sous-traitant) obtenaient aussi le maintien du RTT en se calquant sur Toray : un succès de plus !

Correspondant LO

• Société Norbert Dentressangle

La directive Bolkestein appliquée... avant d'être adoptée

Des salariés de la société de transport et de logistique Norbert Dentressangle ont manifesté mardi 2 mai devant le siège social de l'entreprise, près de Saint-Vallier, dans la Drôme. Ils protestaient contre l'embauche de chauffeurs routiers originaires de pays d'Europe de l'Est (Pologne, République tchèque, Hongrie ou Roumanie) à des salaires cinq fois inférieurs à ceux versés aux salariés français : 300 euros pour 21 jours de travail non-stop – la loi obligeant l'employeur à les envoyer se reposer chez eux après cette durée.

Ainsi, comme d'autres patrons avant lui, Norbert Dentressangle n'a pas eu besoin que soit votée la directive Bolkestein pour l'appliquer. Il lui a suffi d'ouvrir des agences dans différents pays d'Europe de l'Est et d'embaucher sur place en appliquant la législation en vigueur dans ces pays, y compris sur le plan salarial.

Pour Norbert Dentressangle, cette embauche va « *constituer une opportunité de croissance supplémentaire pour le groupe* ». Pourtant, les affaires marchent bien pour lui. En 2004, son chiffre d'affaires, de 1,3 milliard d'euros, a progressé de 6,7 %, et le bénéfice net de 33 %. Mais cela ne lui suffit pas, il veut toujours rogner sur les salaires : immédiatement, en sous-payant les routiers originaires d'Europe de l'Est, mais aussi en les mettant en concurrence avec leurs collègues français, pour faire pression sur ces derniers afin d'éviter toute revendication.

Seulement, à ce jeu, il risque un retour de manivelle. Car les chauffeurs d'Europe de l'Est vont très vite s'apercevoir qu'avec 300 euros par mois, ils n'iront pas loin, surtout s'ils circulent en France, en Allemagne, ou dans n'importe quel autre pays d'Europe de l'Ouest. Ils pourraient alors se mettre à revendiquer et, s'ils trouvent l'appui de leurs collègues français, ce sont les salaires de tous que Norbert Dentressangle pourrait bien être obligé d'augmenter.

Marianne LAMIRAL

Plus ça change, plus c'est la même chose

Louis Schweitzer, PDG de Renault depuis 1992 vient de passer officiellement les rênes du groupe à Carlos Ghosn. Mais loin de constituer une rupture prévisible dans la politique de l'entreprise, cette passation de pouvoir apparaît déjà comme un changement dans la continuité.

D'ailleurs, tout en déclarant « *J'ai largement de quoi m'occuper quand je serai à la retraite, ma femme n'a rien à craindre* », Louis Schweitzer devient le président du Conseil d'administration de Renault, dont Ghosn ne sera que le président de la direction générale opérationnelle, séparation de pouvoirs entérinée par l'assemblée générale des actionnaires. L'ancien patron rassure pourtant son successeur : « *Dans une firme automobile, il n'y a pas de stratégie globale qui puisse être différente de la stratégie opérationnelle, le vrai patron ce sera lui* ». On appréciera toute l'ambiguïté du propos...

C'est en 1986, année où les élections législatives privèrent de leur poste le Premier ministre Fabius et son directeur de cabinet Schweitzer, que ce dernier prit pied chez Renault, à la direction financière. Le début des années 80 avait déjà vu la Régie d'alors se séparer d'activités jugées peu rentables, les cycles Gitanes, les tondeuses à gazon Bernard Moteurs, le loueur Europcar, la filiale American Motors et diminuer de 20 000 les effectifs de la maison-mère. Le PDG Georges Besse, en 1985, avait annoncé une accélération de la politique de réduction des effectifs (encore 20 000 emplois de moins entre 1985 et 1992). Devenu PDG à la suite de Raymond Lévy, qui venait de fermer l'usine de Billancourt, passée en à peine vingt ans de 24 000 à 1 200 ouvriers, Schweitzer continua dans cette voie en cédant Renault Agriculture, avant de lancer la privatisation de l'entreprise en 1994, d'ouvrir son capital et d'en proposer quelques actions aux salariés. C'est en 1996 que Carlos Ghosn, repéré pour son « redressement » des usines Michelin des États-Unis, était embauché comme directeur général adjoint.

Symbolique de la politique « sociale » du patronat de l'automobile, la fermeture de l'usine belge de Vilvorde jeta sur le trottoir 3 000 ouvriers, tandis que Jospin laissait faire. La décision était assumée par Schweit-

zer même si certains directeurs se plaisaient à la croire inspirée par Ghosn, suivi par une réputation de « chasseur de coûts ». La Mégane y coûtait, disait la direction, 30 % plus cher qu'à l'usine de Douai...

L'année suivante, Renault ouvrait à Guyancourt, dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Technocentre qui devait regrouper progressivement les bureaux d'études, ingénieurs, techniciens, dont le but avoué était de parvenir à réduire d'un tiers le temps de montage d'une voiture... et le personnel à l'avenant. Successivement, en 1999 et 2000, Renault s'offrit 37 % de Nissan au Japon (aujourd'hui 44 %), Dacia en Roumanie et Samsung en Corée du Sud. L'envoyé de

Renault chez Nissan fut Ghosn, ce qui coûta aux travailleurs nippons 21 000 suppressions de postes et la fermeture de cinq usines.

Pendant que les salaires restaient quasiment bloqués sous prétexte de dépenses réalisées dans les différentes acquisitions de Renault, le groupe Renault-Nissan continuait sa politique de réduction des effectifs à tous les niveaux, de la conception à la commercialisation en passant par la production ; parallèlement, la pression sur les entreprises de sous-traitance et le recours au travail précaire se développaient.

En même temps les dirigeants de Renault investissaient en Russie, au Maroc, en Iran, puis récemment en Inde.



Les salariés Renault dispersés à l'échelle des cinq continents subissent tous la même politique décidée par les Ghosn et les Schweitzer. Il est à souhaiter qu'ils en tirent une cons-

science commune et une solidarité dans leurs luttes. Ce serait bien le seul aspect positif des « stratégies » des dirigeants de Renault.

Viviane LAFONT

Louis Schweitzer et ses semblables

Il y a beaucoup de fleurs et de louanges sur Schweitzer, dans la presse et les milieux des affaires, au moment où le patron de Renault prend une retraite toute relative, en se repliant sur le poste, pas du tout symbolique, de président du conseil d'administration du groupe. Ces louanges vont à l'action d'un dirigeant qui a fait de Renault un des groupes automobiles les plus profitables pour ses actionnaires, dans le monde.

Mais la carrière de Schweitzer est caractéristique des liens indissolubles qui lient le monde de la haute fonction publique à celui des affaires. Cela ramène au niveau des contes pour enfants les lubies réformistes de ceux qui prétendent que l'État peut être au-dessus des classes et de la haute bourgeoise.

Un homme de la bourgeoisie...

Schweitzer doit sa réussite à ses appuis à gauche. Haut fonctionnaire, fils d'un ancien directeur général du FMI, il prit son envol en tant que directeur de cabinet de Fabius, sous la présidence de Mitterrand, dans les ministères d'abord, puis à la même fonction quand Fabius devint Premier ministre de 1984 à 1986. Son passage lui valut bien quelques éclaboussures, encore sensibles aujourd'hui, dans les affaires du sang contaminé et des écoutes téléphoniques. Mais ses liens avec la

gauche ne l'empêchèrent pas d'être recasé, à la direction de Renault, au moment du retour de la droite en 1986, puis propulsé au poste de patron du groupe, en 1992.

Sa morale dans cette histoire est résumée par sa déclaration : « *On peut être patron et de gauche. Malheureusement il n'y a pas trente-six façons de diriger une entreprise* ». C'est lui qui a conduit à son terme la privatisation de Renault. Pour célébrer son action méritante de grand patron, l'assemblée générale du Medef, présidée par Seillière, l'a désigné pour occuper, à partir du 1^{er} juin prochain, les fonctions de président du Medef international. Il occupe d'ailleurs, outre Renault, des postes au sein des conseils d'administration de AB Volvo, BNP Paribas, Électricité de France, Veolia Environnement ; il est président du conseil d'administration d'AstraZeneca, et participe aussi aux conseils de Philips, Allianz, de la Banque de France et siège au conseil exécutif du Medef. Ce ne sont pas ses amitiés à gauche qui ont pu faire douter un instant le grand patronat qu'il était un de ses dignes enfants. Il n'a pas « trahi », il a fait le travail qu'on attendait de lui.

... et beaucoup d'autres...

La destinée de Schweitzer est la même que celle d'une multitude d'autres hommes de la bourgeoisie, qui alternent responsabilités dans l'entreprise et dans la haute fonction publique, indifféremment,

tant ils savent qu'il s'agit de la même tâche.

Depuis Pompidou, formé à la banque Rothschild avant de prendre la tête du gouvernement et de l'État, en passant par Chirac, protégé et lancé par Dassault, les carrières des grands commis de l'État et des dirigeants des grandes entreprises s'interpénètrent continuellement.

Martine Aubry, l'ex-ministre du Travail de Jospin, a fait ses classes en tant que second du PDG de Pechiney, avant d'aller rejoindre les cabinets ministériels. Francis Mer, qui fut dernièrement ministre de l'Industrie de Raffarin, a commencé sa carrière dans l'industrie. Il a dû son ascension à la tête d'Arcelor à l'appui de la gauche qui l'installa en 1982 à la tête d'Usinor, alors nationalisé. Ce qui lui permit de conduire ensuite, quelques dizaines de milliers de licenciements plus tard, la privatisation du groupe grâce aux fonds de l'État.

Michel Bon passa de la direction de Carrefour au poste de directeur général de l'ANPE, avant d'être propulsé au poste de président de France Télécom, pour se retrouver aujourd'hui à l'Institut de l'Entreprise, qui regroupe, pour coordonner leur politique, les plus grandes entreprises du pays. Son successeur temporaire Thierry Breton a, lui, fait le chemin inverse. Il partit du cabinet du ministre de l'Éducation nationale, de 1986 à 1988, pour aller ensuite occuper différentes fonctions, à la CGI, Bull et

Thomson, puis se retrouva à la tête de France Télécom, avant de devenir ministre de l'Économie.

... à la tête d'un État dressé pour servir ses seuls maîtres

Les allers-retours du personnel de direction entre l'État et les entreprises sont continus, comme dans le cas de Jérôme Monod, protégé de Chirac à la mairie de Paris, parti diriger plus tard la Lyonnaise des Eaux, et revenu pour sa retraite à la disposition de Chirac. Le plus drôle, pour l'anecdote, est le parcours de cet éternel ami de Chirac, son agent permanent à l'UDF, Yves Galland, qui exerça tour à tour les postes de ministre de l'Industrie puis du Commerce extérieur, en 1995, et qui se retrouve aujourd'hui... à la tête de Boeing France. Le PDG de Boeing avoue sans ambages qu'il a « *choisi Yves pour toutes ses relations politiques* », afin de promouvoir la vente de Boeing.

Pas plus la haute fonction publique que les dirigeants d'entreprises ne sont soumis à l'aléa des élections. Quoi qu'il arrive, ils ont été sélectionnés et formés pour servir, aux différents postes, les intérêts de la grande bourgeoisie. C'est une évidence. Ce qui veut dire que cet État-là, quelle que soit l'étiquette des partis qui le gouvernent, ne pourra jamais servir d'autres intérêts et surtout pas ceux de la population travailleuse.

Paul SOREL